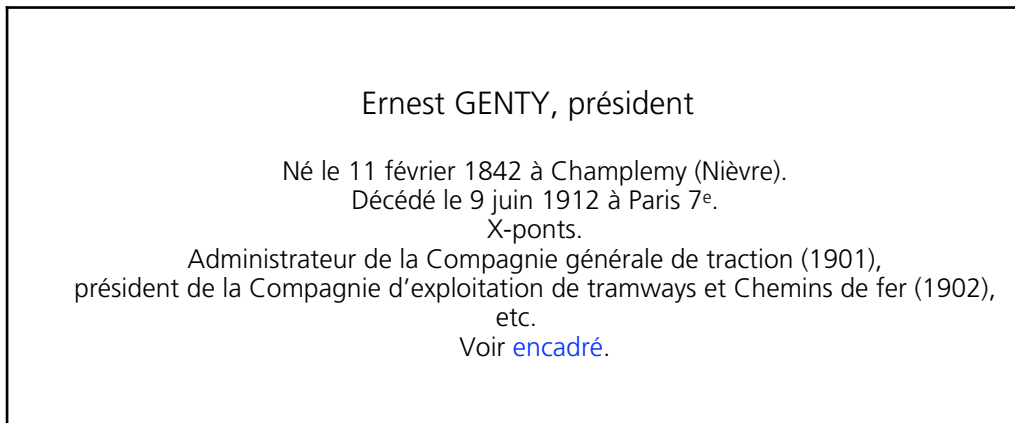


EXPLOITATIONS ÉLECTRIQUES

tramways (de moins en moins)
et électricité (de plus en plus)

S.A., février 1911.



Épisode précédent :
[Compagnie d'exploitation de tramways et de chemins de fer](#).

[Exploitations électriques]
(*Gil Blas*, 17 février 1911)

On annonce qu'une nouvelle société serait en voie de formation pour reprendre le portefeuille de la Compagnie générale de traction dont le portefeuille renferme une certaine quantité d'actions de différentes compagnies de tramways électriques départementaux. Le capital de cette compagnie serait de 10 MF, pouvant être porté à 14 MF par la suite.

Les Exploitations électriques
par Marie-Thérèse Bitsch,
La Belgique entre la France et l'Allemagne : 1905-1914,
Publications de la Sorbonne, janv. 1994, 574 pages.

[187] En février 1911, la Société générale belge d'entreprises électriques (SGBEE) contribue à fonder à Paris la société des Exploitations électriques qui regroupe vingt-trois réseaux de tramways français ¹ et contrôle plusieurs centrales, notamment à

¹ A.G. S.G.B.E.E., 27 avril 1912.

travers la Société bretonne d'électricité, qui installe une usine à Lorient, et la Compagnie centrale d'énergie électrique qui exploite des usines à Rouen, Alger et Châteauroux ².

N.B. : les Exploitations électriques ne contrôlaient rien
via la [Compagnie centrale](#)
dans laquelle elles ne détenaient qu'une faible participation.

Parmi les souscripteurs du capital initial se trouvent, outre la SGBEE, la Banque de Bruxelles, la Société générale des chemins de fer économiques, la Banque commerciale et industrielle de Paris, la Compagnie générale des chemins de fer secondaires, F.M. Philippon et Cie...³

La SGBEE participe aussi à l'augmentation du capital des Exploitations qui est porté de 11 à 12,5 millions de francs quelques mois après sa création, si bien qu'elle détient, en 1912, 6.668 actions d'une valeur de 1.667.000 francs ⁴.

Le service financier des Exploitations est assuré, à Bruxelles, par la Banque de Bruxelles et par la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB].

Maurice Despret ⁵, Henry Urban ⁶, Jules Jacobs ⁷, Hector Monnom ⁸ et Charles Cicogna ⁹ ... sont membres de son conseil d'administration présidé par Ernest Genty ¹⁰.

TRANSPORTS (*Gil Blas*, 12 mars 1911)

On discute toujours le pour et le contre de la cession prochaine du portefeuille de la Compagnie générale de traction à une société nouvelle dite Les Exploitations électriques.

CONSTITUTION Les Exploitations électriques (*La Cote de la Bourse et de la banque*, 22 mars 1911)

Société au capital de 11 millions de francs (pouvant être porté jusqu'à 25 millions), divisé en 44.000 actions de 250 fr. chacune, dont 4.000 d'apport, Attribuées à la Compagnie générale de traction qui reçoit en outre 7.400 obligations 4 1/2 % de

² A.G. S.G.B.E.E., 25 avril 1914.

³ Recueil financier belge, 1913, t. 1, p. 883.

⁴ A.G. S.G.B.E.E., 26 avril 1913.

⁵ Maurice Despret : de la Banque de Bruxelles, dont il fut président de 1919 à 1930, et qu'il représenta à la Sofina, à la SGBEE, à la Société générale des Chemins de fer économiques (les « Économiques »), etc.

⁶ Henry Urban : administrateur des Économiques, administrateur (1909) des Tramways et éclairage électrique de Damas, directeur général de la succursale belge de la Banque de Paris et des Pays-Bas (novembre 1918-1924), puis membre de son comité consultatif. Chevalier de la Légion d'honneur (1922).

⁷ Jules Jacobs : administrateur de la Banque de Bruxelles, président des Économiques (1910) et des Tramways et éclairage électrique de Damas (1913).

⁸ Hector Monnom : sous-directeur, puis administrateur délégué (1910) de la Banque de Bruxelles.

⁹ Charles Cicogna, Bruxelles : administrateur-directeur de la SGBEE, son représentant à l'Électricité du bassin de Charleroi, à la Société intercommunale belge d'électricité, aux Tramways d'Odessa, aux Tramways de Damas...

¹⁰ *Recueil financier belge*, 1913, t. 1, p. 883 et A. de BOECK, Mémoire (répertoire), p. 545.

250 fr. sur les 20.000 que la société est autorisée à émettre et 50.000 fr. espèces. D'autre part, il est créé 1.000 parts de fondateur qui ont été remises à MM. Bussy et Damour ¹¹, apporteurs. — Siège social, à Paris, 19, rue Louis-le-Grand. — Conseil : MM. E. Genty, H. Damour, A. Bussy, C. Cicogna, O. Cambefort ¹², B[arthélémy] Durand ¹³, Génébrias de Fredaigue ¹⁴, E. Guillon, J. Jadot, J. Jacobs, A. Mathieu. H. Mounom, H. Urban et C. Sapin. — Statuts déposés citez M^e Bernard, notaire à Lyon, et extrait publié dans les *Petites Affiches* du 22 mars 1911.

TRAMWAYS DE L'OUEST-PARIISIEN
(Cote de la Bourse et de la banque, 5 septembre 1911)

.....
La Société Les Exploitations électriques ayant repris les intérêts de la Compagnie d'exploitation de tramways et de chemins de fer, le conseil a traité avec elle pour la substitution du contrat de domiciliation dans les mêmes conditions que celles que la Société avait obtenues de la Compagnie d'Exploitation de Tramways et Chemins de fer.

CONSTITUTION
Société d'électricité de la Picardie
(Cote de la Bourse et de la banque, 23 octobre 1911)

Au capital de 1 million de francs divisé en 4.000 actions de 250 fr., dont 1.400 d'apport attribuées aux sociétés apporteurs : les Exploitations électriques et la Cie de Distribution de Force Electromotrice. Cette dernière société reçoit, en outre, 60.000 fr. espèces. — Siège social à Paris, 19, rue Louis-le-Grand. — Conseil : MM. B[arthélémy] Durand, H. Damour, A. Gay ¹⁵, Ch. Prieur. — Statuts déposés chez M^e Moyne, notaire à Paris, et extrait publié dans les *Petites Affiches* du 23 octobre 1911.

¹¹ Henri (ou Henry) Damour (1863-1948) : fils unique d'un avoué et de Caroline Claudine Hélène Cabaud (du négoce de produits métallurgiques). Administrateur d'une quarantaine de sociétés, il paraît avoir quitté l'Omnium lyonnais pour les Exploitations électriques en même qu'Adrien Bussy qu'il côtoyait aux Omnibus et tramways de Lyon. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

¹² Oscar Cambefort (1866-1951) : banquier lyonnais. Administrateur de Mokta-el-Hadid, du Djebel Djerissa, de Ouasta et Mesloul, de la Cie générale des eaux, des Mines de Roche-la-Molière et Firminy (jusqu'en 1934).

¹³ Barthélémy Durand (1866-1956) : fondateur, avec son frère aîné Pierre, de la Compagnie d'exploitation des tramways et chemins de fer (1902), puis de l'Énergie industrielle (1906).

¹⁴ Georges Génébrias de Fredaigue (Nouic, Haute-Vienne, 1857-Paris, 1919) : il gravit les échelons à la Société générale, d'inspecteur (1882) à administrateur (1909). Son représentant au conseil de nombreuses sociétés, dont la Cie d'exploitation de tramways et de chemins de fer, absorbée par les Exploitations électriques, et le Chemin de fer Damas-Hamah et prolongements (président). Voir [encadré](#).

¹⁵ Alfred Gay (Cantin, Nord, 1870-Paris, 1959) : X-Supélec (omis par le site des polytechniciens bien que gendre de polytechnicien et sorti 27^e sur 226 en 1892). Gendre d'Ernest Genty (1903). Ancien ingénieur à la Société industrielle des téléphones (1894-1911), administrateur des Tramways électriques de Montpellier, des Tramways de l'Ouest-Parisien (1905)(futur président), de la Société anonyme pour la construction du matériel de chemins de fer (Anciens établissements Arthur Koppel)(1907), des Éts Decauville (1909), de la Cie générale de traction (1909-1912) et autres participations des Exploitations électriques : la Cie Parisienne de l'Air comprimé, l'Est électrique, des trois Cies de Bordeaux vers Le Bouscat, Pessac et Léognan, la Cie centrale de tramways, l'Énergie électrique du Rouergue, l'Éclairage des véhicules sur rail (EVR) et les Exploitations électriques elles-mêmes... Président de la Société bretonne d'électricité et des Tramways électriques de Brest. Chevalier de la Légion d'honneur en 1920 comme capitaine à l'école pyrotechnique de Bourges (1916-1918).

BANQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE
Assemblée générale ordinaire du 1^{er} avril 1912
(*Recueil des assemblées générales*, 1912)

L'autorisation que vous avez donnée à vos administrateurs, conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, n'a été utilisée, en dehors de l'usage qui en a été fait pour des affaires courantes de banque, que par M. Genty, en sa qualité de président de la société « Les Exploitations électriques », relativement à la cession par la banque à cette société d'un stock de titres faisant partie de notre portefeuille. Nous vous demanderons de renouveler cette autorisation pour l'exercice courant.

NÉCROLOGIE
Ernest Genty
(*Gil Blas*, 10 juin 1912)

Les obsèques de M. Ernest Genty, inspecteur général des ponts et chaussées en retraite, président de la Banque commerciale et industrielle, de l'Est-Parisien, etc., auront lieu demain, à dix heures et demie, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part. On se réunira au domicile mortuaire, avenue Rapp, 20.

Antoine, Marie, *Adrien* BUSSY, président

Né à Belley (Ain), le 12 juin 1859.

Marié à Mlle Charrière. Dont André, administrateur, puis vice-président de la Banque franco-chinoise. Voir [encadrés](#).

Ingénieur ECP.

Ingénieur de la ville de Lyon (1887-1896).

Fondateur et administrateur délégué de l'[Omnium lyonnais de chemins de fer et de tramways](#) (1897).

Administrateur des Tramways de Cette (groupe Omnium lyonnais)(1899).

Administrateur délégué (1901), puis président de la Compagnie des omnibus et tramways de Lyon.

Administrateur de la Compagnie générale de traction,

des Tramways électriques de Saint-Étienne (1910),

Administrateur (1911), puis président (1912), des Exploitations électriques,

Administrateur des Tramways de Tours (1912),

président des Tramways électriques de Dijon, Saint-Étienne, Montpellier, Nîmes, Angoulême, Perpignan, Oran, Besançon, Lorient.

Administrateur des Mines de la Loire (1918) et de leurs filiales, la Société métallurgique de la Loire, les Hauts-Fourneaux et Aciéries de Steinfort (Luxembourg) et les Mines de fer de Rochonvilliers (1920).

Président des Constructions électriques du Rhône (jan. 1919)

transformées bientôt en Constructions électriques de France (mars 1920) et dont il céda en 1922 la présidence au général Anthoine

Administrateur des Constructions électriques de Belgique (mai 1920)...

Chevalier de la Légion d'honneur (1923).

Décédé à Écully (Rhône), le 22 novembre 1941

Parlementaires et financiers par Roger Mennevée

M. CHAPSAL, Fernand

Sénateur de la Charente-Inférieure

Administrateur : Exploitations électriques [représentant la Banque commerciale et industrielle en remplacement d'Ernest Genty], Société algérienne de production et de distribution d'énergie électrique, Tramways électriques d'Oran, Société des Établissements L. Delignon. (*Les Documents politiques*, décembre 1926)

Tramways et électricité de Bangkok (septembre 1912)

Cette société au capital de 12 millions de francs est fondée à Bruxelles, en septembre 1912, par la Compagnie mutuelle des Tramways... La participation française dépasse à peine 5 % en apparence avec les Exploitations électriques (3,3 %) et la Compagnie générale d'électricité de Paris (2,5 %) mais elle est sans doute beaucoup plus importante, compte tenu de la présence française dans certains holdings et dans les banques anversoises (Marie-Thérèse Bitsch, *La Belgique entre la France et l'Allemagne : 1905-1914*, p. 203)

INFORMATIONS FINANCIÈRES
Compagnie générale de traction*
(*Le Journal des débats*, 9 octobre 1912)

Les actionnaires de la Compagnie générale de traction se sont réunis le 7 octobre en assemblée générale ordinaire. Parmi les opérations dont ils avaient à prendre connaissance figurait la cession des titres des filiales de la Traction à une nouvelle entreprise, les Exploitations électriques, dans laquelle le conseil de la Compagnie générale de traction était représenté.

Un groupe d'actionnaires a protesté vigoureusement contre cette cession. Il a appuyé cette protestation en refusant finalement, par 383 voix contre 322 et 3 abstentions, d'approuver les comptes qui étaient soumis à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration, composé de MM. Bussy, Vernard [sic : Bernard], Gay, Pirel et Trottier ¹⁶, s'est, en conséquence, immédiatement démis de ses fonctions. Il est remplacé par MM. Burdin, Essig, Carl, Prince et Fontès.

Compagnie générale de traction*
(*Le Capitaliste*, 10 octobre 1912)

.....
Après une très longue discussion où différents projets ont été examinés, notamment ... le prix de cession à la Société des Exploitations électriques des titres des filiales de la Compagnie générale de Traction, l'approbation des comptes a été refusée par 383 voix contre 322.

Exploitations électriques
(*Le Journal des finances*, 30 novembre 1912)

L'assemblée annuelle ordinaire des actionnaires, tenue le 11 courant., a approuvé les comptes de l'ex. 1911-1912, clos au 31 juillet dernier, se soldant par un produit brut de 1.103.183 francs et un bénéfice net de 451.211 francs. Le dividende a été fixé à 17 fr. 50 par action libérée et à 7 fr. 70 par action libérée de moitié.

Compagnie générale de traction*
(*Le Capitaliste*, 20 février 1913)

.....
Les administrateurs rappellent dans leur rapport qu'ils ont assigné la Société les Exploitations électriques en annulation du contrat de vente des titres des filiales. Le

¹⁶ René Trottier : administrateur de la Société générale électrique et industrielle, des Tramways électriques de Caen...

procès a été appelé le 11 de ce mois devant le tribunal de commerce et tout le possible sera fait pour en hâter la solution.

Compagnie générale de traction
(*Le Journal des finances*, 7 février 1914)

.....
Chaque groupe de 12 obligations à revenu variable recevra :
12 obligations à revenu fixe 3 1/2 % d'un montant nominal de 100 fr. ;
2 actions Exploitations électriques de 250 francs ;
1 obligation Exploitations électriques 5 % d'un montant nominal de 500 fr. ;
2 parts bénéficiaires ayant droit chacune à 1/48.840 de la partie du dividende des actions Ouest-Parisien, comme il est indiqué plus haut.

EXPLOITATIONS ÉLECTRIQUES
(*Le Journal des chemins de fer*, 9 mai 1914, p. 438)

Réunis le 4 mai 1914 en assemblée extraordinaire, les actionnaires ont approuvé et ratifié à nouveau la transaction passée avec la Compagnie générale de traction* relativement à un apport-vente, compris dans un contrat du 21 février 1911.

Les Exploitations électriques
(*La Gazette de France*, 8 mai 1914)

Les actionnaires réunis en assemblée générale le 4 mai 1914, sous la présidence de M. Chapsal, président du conseil d'administration, assisté de MM. Max Girard¹⁷ et Sapin, scrutateurs, ont adopté la résolution suivante à l'unanimité, moins la voix de M. Essig, représentant la Compagnie générale de traction, qui a déclaré s'abstenir uniquement en raison de ce que la dite Compagnie était partie à l'acte de transaction.

L'assemblée générale approuve et ratifie, en tant que de besoin, la transaction dont il lui a été donné lecture, intervenue entre la Société Les Exploitations électriques et la Compagnie Générale de Traction, le 17 février 1914, relativement à l'apport-vente faisant l'objet du contrat du 21 février 1911.

Les Exploitations électriques
(*Le Journal des finances*, 13 avril 1918)

La Société « Les Exploitations électriques » émet, actuellement, à 490 fr., 20.000 bons décennaux 6 % nets d'Impôts présents et futurs. La société se réserve la faculté de rembourser tout ou partie de l'emprunt à partir du 1^{er} avril 1923. par voie de tirages au sort ou par rachats en Bourse.

¹⁷ Max Girard (1860-1944), agréé près le tribunal de commerce de la Seine (1891-1912), puis liquidateur de la Banque commerciale et industrielle, administrateur d'une douzaine de sociétés, et président de la Société commerciale méditerranéenne. Voir [encadré](#).

La Société « Les Exploitations électriques », qui a pour objet la construction, l'entreprise, l'exploitation de réseaux de distribution d'énergie électrique ou de gaz, de chemins de fer est intéressée dans plusieurs sociétés de tramways, dont les réseaux desservent de nombreuses villes de France.

Les demandes de bons sont reçues à la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France.

La notice a été publiée au « Bulletin des annonces légales obligatoires », à la charge des sociétés financières du 25 mars 1918. Les formalités exigées par la loi du 31 mai 1916 ont été remplies.

CONSTITUTION

Les Constructions électriques du Rhône
(Procédés Dick Kerr)
(*La Journée industrielle*, 3 janvier 1919)
(*Le Soir*, 8 janvier 1919)

Cette société anonyme, au capital de 8 millions de francs, a pour objet :

De faire en tous pays toutes opérations et toutes entreprises généralement quelconques pouvant concerner directement ou indirectement :

L'industrie et le commerce sous toutes formes de tout ce qui peut être relatif à la mécanique, à l'électricité, à la production, au transport, à l'application en général (et notamment à la traction ainsi qu'à l'éclairage et à la distribution de la force et de la lumière.

Plus spécialement, l'industrie et le commerce de toutes machines et de tous appareils construits par le groupe Dick-Kerr et Cie, de Londres, ou au moyen des procédés, plans et dessins, et en vertu des brevets de celui-ci, et sa rapportant à l'éclairage électrique, au transport de l'énergie, à la traction électrique, à l'industrie minière, au matériel roulant de chemins de fer et du tramways et à tous autres appareils ou machines électriques ou mécaniques.

Et comme conséquence des stipulations ci-dessus, mais sans que l'énumération qui va suivre soit limitative,

Tous transports par terre et par eau.

Sont nommés premiers administrateurs de la Société dans les termes des statuts :

[M. Bussy \(Adrien\)](#), président du conseil d'administration de la Compagnie des Omnibus et Tramways de Lyon, demeurant à Lyon, 9, rue de Boissac.

M. Champin (André), industriel, demeurant à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, 66.

[M. Cicogna \(Comte Charles\)](#), administrateur de la Société des Exploitations Électriques, demeurant à Paris, rue Louis-le-Grand, 19.

[M. Damour \(Henri\)](#), vice-président du conseil d'administration de la Compagnie des Omnibus et Tramways de Lyon, demeurant à Lyon, rue Paul-Thénard, 10.

M. Fastout (Auguste), directeur de la Société du Consortium du Nord, demeurant, à Paris, boulevard Haussmann, 69.

[M. Guillon \(Édouard\)](#), directeur général de la Compagnie des Omnibus et Tramways de Lyon, demeurant à Lyon, 161, rue du Bourgogne

M. Kaeuffer (Auguste-Edouard), vice-président du conseil d'administration de la Compagnie du Gaz de Lyon, demeurant à Lyon, avenue de Saxe, 139.

M. Malek (Edmond), membre du comité Dick Kerr et Cie, demeurant à Londres, Abchurch Yard Cannon Street.

[M. Misson \(Georges\)](#), directeur général de la Société des Exploitations électriques, demeurant à Paris, rue Louis-le-Grand, 19.

M. Prouvost-Eloy (Edmond), président du conseil d'administration de la Société du Consortium du Nord, demeurant à Paris, boulevard Haussmann, 69.

Et M. Urban (Henry), administrateur délégué de la Société des Exploitations électriques, demeurant à Paris, rue Louis-le-Grand, 19.

Siège social : Paris, 19, rue Louis-le-Grand.

Les Constructions électriques du Rhône se transforment
en Constructions électriques de France
au capital de 60 millions de francs
(*La Journée industrielle*, 25 mars 1920)

La dernière assemblée des Constructions électriques du Rhône a voté l'augmentation du capital, qui sera porté de 8 à 60 millions. Cette augmentation s'effectuera en deux ou plusieurs élévations successives. Dès à présent, une première opération est décidée pour avril. Elle portera sur 32 millions, et élèvera ainsi le capital à 50 millions par rémission d'actions de 250 fr. Ces actions seront de deux types : A et B, le type B ayant un droit de vote spécial.

D'autre part, l'assemblée a décidé de modifier la raison sociale des Constructions électriques du Rhône, qui s'appelleront désormais Les Constructions électriques de France.

Cette augmentation de capital, ainsi que le changement de raison sociale, sont motivés par les projets d'extension dont nous avons déjà parlé. Nous croyons savoir que les Constructions électriques de France absorberaient certaines entreprises similaires et concluraient des accords avec d'autres : la Compagnie internationale d'électricité, les Usines Singrün, de Tarbes, et la Vickers Ltd., notamment, participeraient à cette combinaison. L'ensemble formerait donc un groupement de constructeurs de matériel et d'installations électriques, conçu suivant la formule récemment employée pour la fusion Electro-Mécanique-Westinghouse Française, avec le concours de la Vickers Ltd.

Nous croyons savoir que la Banque de Paris et des Pays-Bas prendrait une part active à la création de ce nouveau groupement.

Rappelons que la Société des Constructions électriques du Rhône a été constituée, il y a un peu plus d'un an, pour l'exploitation des procédés Dick Kerr, par les groupes suivants : groupe lyonnais des Omnibus et Tramways de Lyon et du Gaz de Lyon, groupe anglais Vickers, groupe du Consortium du Nord, [groupe des Exploitations électriques](#).

EN BELGIQUE

Constructions électriques de Belgique
(Ancienne Cie internationale d'électricité)
(*La Journée industrielle*, 5 mai 1920)

.....
Les premiers administrateurs sont : MM. Prosper Van den Kerchove, à Bruxelles, président ; Henry Urban, à Bruxelles, vice-président ; Henri Pieper, à Liège ; comte Horace van der Burch à Bruxelles ; comte Adrien van der Burch à Bruxelles ; Albert Nève, à Liège ; Paul Lechat, à Bruxelles ; Auguste Braon, à Bruxelles ; Louis Eloy, à Bruxelles ; Van der Stegen, à Gand ; [Georges Misson, à Paris](#) ; Maleck, à Londres ; [Adrien Bussy, à Lyon](#) ; Édouard Guillon, à Bruxelles ; Prouvost-Eloy, à Paris ; Albert Marchal, à Bruxelles ; Gaston Ithier, à Bruxelles ; Maurice Passelecq, à Bruxelles, et

Couture, à Paris ; comme commissaires, MM. Ernest Bastady, à Bruxelles ; Louis Claessens, à Gand ; Maurice Braun, à Bruxelles, et Beeckmans, à Liège.

LES EXPLOITATIONS ÉLECTRIQUES (Cote de la Bourse et de la banque, 7 mai 1920)

Les résultats de l'exercice 1918-19 de la Société des exploitations électriques sont restés influencés par les conséquences de la guerre, qui ont bouleversé l'exploitation de cette entreprise.

On sait que cette société, de constitution récente, puisqu'elle fut créée en 1912, avait pour objet l'établissement et l'exploitation de réseaux de tramways et de distribution d'énergie électrique dans différentes villes de France.

Les résultats d'avant-guerre accusaient une progression satisfaisante ; depuis, les difficultés inhérentes aux entreprises de transports en commun sont venues grever l'exploitation des filiales de la société dont quelques-unes se sont trouvées de plus en plus envahies, tandis que l'augmentation des recettes d'autre part n'était pas suffisante, pour rétablir une balance aussi satisfaisante qu'avant la guerre. Cependant, malgré ces difficultés, les recettes d'exploitation par suite de la reprise, au cours de ce dernier exercice, de l'exploitation des lignes, et des relèvements de tarifs ont accusé une légère augmentation sur les précédents.

Les recettes brutes ont augmenté de 2 millions 991.295 fr. sur celles de l'exercice précédent ; cependant, les bénéfices nets accusent une diminution de 34.419 fr. par suite des difficultés auxquelles nous venons de faire allusion : augmentation toujours croissante des matières premières, de la main-d'œuvre et du charbon.

Le rapport passe ensuite en revue les divers comptes des filiales :

la Cie des Tramways électriques de Brest dont les bénéfices ont permis la répartition d'un dividende de 8 fr.

La Cie Centrale des Tramways électriques (Angoulême et Perpignan) qui a distribué 11 fr. 50 par action.

Les Tramways de Cherbourg, dont le dividende a été fixé à 4 fr. par action.

Pour les [Tramways électriques d'Oran](#), le rapport signale que les pouvoirs publics n'ont pas accordé le relèvement de tarifs demandés, malgré les augmentations consenties au personnel. Les résultats de ce dernier exercice n'ont pas permis une répartition aux actionnaires.

Les comptes des Tramways de Saint-Étienne accusent également une diminution de bénéfices nets. Dividende, 4 fr. par action au lieu de 5 fr.

Les Tramways de Bordeaux Bouscat au Vigeon et Extensions ont détaché un coupon de 6 fr. par action.

Les Tramways de Bordeaux à Léognan ont distribué 2fr. 50 par action au lieu de 3 fr. 50.

Les Tramways électriques de Bordeaux-Pessac ont pu maintenir leur dividende de 5 fr. par action.

Les Tramways électriques de Caen ont vu leur tarif relevé; en cours d'exercice, une nouvelle ligne a été créée pour raccorder la ville à la Société Normande de Métallurgie.

Les comptes des Tramways électriques de Châlons-sur-Marne ont accusé une forte diminution par suite de l'arrêt du service dans cette ville, Le trafic a repris actuellement ; il n'a pu être réparti encore aucun dividende.

Le réseau des Tramways de Charleville-Mézières et Mohon, qui s'est trouvé, pendant toute la guerre, en pays envahi, devra être réfectionné complètement.

Les bénéfices réalisés par les Tramways d'Eu au Tréport ont permis, après déduction du solde déficitaire de reporter à nouveau 6.119 fr.

Les Tramways de Montpellier ont maintenu leur dividende de 7 fr. 50, ceux de Dijon ont distribué 13 fr. par action au lieu de 15 fr.

Le bilan des Tramways de Lorient accuse une perte de 3.504 fr., de même ceux de Tours dont le solde déficitaire se chiffre par 165.502 fr. Les Tramways de Tours à Vouvray ont également éprouvé une perte sensible qui a ramené le report précédent à 901 fr.

Les Tramways de Besançon ont, par contre, réalisé un bénéfice légèrement supérieur au précédent, un dividende de 4 fr. a pu être mis en paiement.

Les Tramways de Nîmes accusent également une progression dans les bénéfices, le dividende a été maintenu à 12 fr.

Enfin, le dernier exercice des Tramways électrique de Béziers et Extension s'est clôturé par une perte qui porte le solde débiteur à 78.866 fr.

On voit, par ce rapide aperçu, que dans l'ensemble les résultats de ces différentes filiales accusent plutôt une amélioration dans les bénéfices.

Les réseaux de distribution d'électricité, par contre, n'ont pas encore bénéficié des relèvements de tarifs suffisants pour retrouver des soldes créditeurs intéressants.

Les résultats que nous venons d'examiner ont permis la distribution d'un dividende de 5 %

Le bénéfice net s'élevant à fr.	940.950 00
les amortissements à	7.668 75
il a été porté à la réserve légale	46.664 08
Réserve pour moins-value de portefeuille :	50.000 00
6/10 d'amortissement des frais d'émission des bons 6 % :	187.436 32
1/10 d'amortissement prime d'émission :	20.000 00 257.436 32
Reste	629.181 35
Dividende de 5 % aux act.	617.178 12
	12.003 23
Report précédent	223.353 88
	235.357 11
Amortiss. du solde frais émission 6 %	124.960 88
À reporter à nouveau	110.396 23

L'assemblée, après avoir approuvé les comptes et cette répartition, a ratifié la nomination, MM. M. Maréchal ¹⁸ et Passelecq comme administrateurs et réélu MM. Cambefort, Bussy, [Barthélémy] Durand, Maréchal, Lienart administrateurs sortants.

APPORT DU SECTEUR ÉLECTRIQUE D'ORAN À
LA COMPAGNIE CENTRALE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

BANQUE DE BRUXELLES
(Le Temps, n° spécial Belgique, 23 septembre 1920)

¹⁸ Henri Marie-Philippe Maréchal (1859-1933) : polytechnicien, ingénieur des ponts et chaussées de la ville de Paris, pionnier de l'éclairage électrique, auteur d'un ouvrage sur les tramways mécaniques (1896), administrateur du Chemin de fer métropolitain Paris (1898), de la Compagnie électrique des Tramways de la Rive gauche de Paris (1899), des Éts Decauville (1909), président de la Compagnie générale des voitures, Radio-Orient à Beyrouth, etc. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

Notons, entre autres, les intérêts [de la Sofina, de la SGBEE et des Économiques] dans des entreprises françaises comme la Société centrale pour l'industrie électrique, l'Union d'électricité, les Exploitations électriques, la Société générale de chemins de fer économiques, sociétés qui ont aussi des filiales dans toute la France et en Algérie.

LES EXPLOITATIONS ÉLECTRIQUES
(Cote de la Bourse et de la banque, 22 décembre 1920)

L'assemblée d'hier a approuvé les comptes que nous avons analysés dans notre numéro du 9 courant. Comme nous l'avons annoncé, le dividende de 7 %, soit 17 50 par action et de 15.167 par part, a été voté et sera mis en paiement le 1^{er} avril.

Le rapport signale les participations que la société a prises au cours de l'exercice, notamment dans la Société électrique du Nord-Ouest, les Constructions électriques de France et la Compagnie Mallorquina de Electricidad.

Bien que les autorisations nécessaires aient été données à la société, l'augmentation de capital a été ajournée.

Les Exploitations électriques
(Le Journal des finances, 24 octobre 1921)

Les Exploitations électriques n'ont pas varié notablement vers 218, bien que, d'après certains bruits, les résultats de l'exercice qui a pris fin le 31 juillet se traduisent par un bénéfice nettement supérieur à celui de 1919-1920. Toutefois, il est fort vraisemblable que le dividende sera simplement maintenu à son chiffre antérieur, soit 17 fr. 50 par action.

(Le Journal des finances, 9 décembre 1921)

Les Exploitations électriques se sont avancées à 228 ; les comptes de l'exercice 1920-21. qui seront présentés aux actionnaires, à l'assemblée ordinaire qui est convoquée pour le 20 décembre, font apparaître un bénéfice de 1.083.149 francs, contre 1.077.000 fr. pour le précédent exercice. Le conseil proposera la répartition d'un dividende de 7 %, soit 17 fr. 40, égal à celui de l'an dernier.

Les Exploitations électriques
(Le Journal des finances, 23 décembre 1921)

Les Exploitations électriques, dont le divid. sera maintenu à 17 fr. 50 par l'ass. du 20 courant, se tiennent à 222.

Les Exploitations électriques
(Le Journal des finances, 8 décembre 1922)

Un dividende de 17 fr. 50 égal au précédent sera proposé à l'assemblée du 29 décembre pour l'exercice 1921-22. ; il s'appliquera au capital actuel de 18 millions contre 12.500.000 fr. précédemment.

LES EXPLOITATIONS ÉLECTRIQUES
(Cote de la Bourse et de la banque, 22 janvier 1923)

À la suite d'accords intervenus par l'intermédiaire de la Société Les Exploitations électriques, entre la plupart de ses filiales — compagnies de tramways et réseaux de distribution d'électricité — d'une part et les pouvoirs concédants d'autre part, la situation de ces filiales, au cours du dernier exercice, s'est généralement améliorée, de telle sorte que les comptes de la société-mère, présentés à l'assemblée des actionnaires du 20 décembre, font ressortir un léger accroissement des bénéfices qui sont passés de 1.083.149 fr. 27 à 1.393.525 fr. 83.

Voici comment se comparent, pour les deux derniers exercices, les comptes de profits et pertes :

	1920-1921	1921-1922
CHARGES		
Frais génér. et tant. au person.	814.085 47	852.768 01
Impôts et taxes	184.441 35	195.872 60
Intér. aux oblig. et bons 6 %	669.232 50	697.807 50
	<u>1.697.759 32</u>	<u>1.746.448 11</u>
PRODUITS		
Revenus sur titres et participations	1.001.919 53	1.169.275 56
Loyers, redevances et primes d'amélioration des filiales	1.396.254 17	1.243.540 94
Bénéfices sur réalisations diverses	206.085 36	502.463 53
Intérêts, escomptes et commissions	176.649 53	224.488 91
	2.780.908 59	3.139.773 94
Rappel des charges	1.697.759 32	1.746.448 11
Bénéfices nets	1.083.149 27	1.393.325 83
Reports précédents	12.547 10	965 14
Soldes disponibles	<u>1.095.696 37</u>	<u>1.394.299 97</u>

La plupart des éléments de crédit ont enregistré une augmentation : les frais généraux et les impôts sont également en plus-value. Néanmoins, le solde net disponible après déduction des charges et addition du report de l'exercice précédent s'établit à 1.394.290 fr. 97 contre 1.095.696 fr. 37, soit un accroissement de 300.000 fr. environ.

Le dividende a été maintenu à son taux précédent de 17 50 par action : il absorbe cette année 1.260.000 fr. au lieu de 875.000 fr., le capital à rémunérer étant passé de 12.500.000 fr. à 18 millions. Le conseil d'administration reçoit 42.365 fr. 96 au lieu de

28.049 fr. 18 et les parts de fondateurs 21.182 98 au lieu de 14.024 fr. 59, ce qui correspond à un dividende de 21 fr. 183 par part, contre 14 fr. 024 précédemment.

*
* *
*

Si l'on veut comparer les comptes d'exploitation des deux dernier exercices, il convient avant tout de remarquer que, par suite du rachat par le département de la Gironde des réseaux des compagnies de Tramways de Bordeaux-Bouscat, Bordeaux-Léognan et Bordeaux-Pessac, ces compagnies n'ont exploité leurs réseaux que jusqu'au 14 avril 1921.

Les recettes d'exploitation des sociétés filiales se sont élevées, en 1921, à 16.033.357 fr. 04 contre 15.802.074 fr. 46 en 1920.

Les frais d'exploitation ayant légèrement diminué d'une année à l'autre, les bénéfices ont été de 3 millions 619.879 fr. 22 en 1921, contre 2.877.067 fr. 98 en 1920, compris les bénéfices des réseaux de Bordeaux pour le début de l'année.

Voici maintenant quelques renseignements particuliers sur chacun des réseaux de tramways exploités par les filiales des Exploitations électriques.

Tramways de Besançon. — Les recettes sont passées de 446.109 fr. 65 en 1920 à 477.643 fr. 10 en 1921 ; les dépenses sont revenues de 471.720 fr. 71 à 449.126 fr. 09. Malgré le léger bénéfice d'exploitation qui résulte de ces chiffres, le compte de profits et pertes accuse un solde débiteur de 30.543 fr. 23.

Tramways de Béziers. — Les recettes ont atteint 941.732 75 en regard de 788.506 de dépenses. Au compte de profits et pertes, le bénéfice ressort à 34.732 fr. 92.

Tramways de Bordeaux. — Les trois compagnies ont été rachetées par le département. Des acomptes de dividendes ont été distribués pour les trois sociétés et des remboursements d'actions de capital ont été effectués.

Tramways de Brest. — Les bénéfices de l'exercice ressortent à 30.689 fr. 49. Grâce à un prélèvement sur la réserve facultative, un dividende de 12 fr. par action a pu être distribué.

Tramways de Caen. — Les comptes font apparaître un léger bénéfice de 2.915 fr. 84.

Tramways d'Angoulême et Perpignan. — Le bénéfice net s'élève à 193.802 fr. 60. Une somme de 37.800 fr. a été affectée à l'amortissement du capital et un dividende de 15 fr. a été distribué.

Tramways de Châlons-sur-Marne. — Un dividende de 4 fr. a été mis en distribution et il a été procédé à l'amortissement de 100 titres.

Tramways de Charleville-Mézières et Mohon. — Le rachat de ce réseau ne pouvant plus être envisagé, la reconstruction des lignes détruites par la guerre a été mises à l'étude ainsi qu'un projet de modifications du cahier des charges.

Tramways de Cherbourg. — Le compte de profits et pertes se solde en bénéfice et il a été distribué va dividende de 5 %.

Tramways de Dijon, — Le bénéfice s'est élevé à 79.381 fr. 85, le dividende a été de 6 %.

Tramways d'Eu au Tréport. — Le bénéfice du dernier exercice s'élève à 30.172 fr. 27; il a été distribué 4 fr. par action.

Tramways de Lorient. — Les recettes s'élèvent à 987.610 fr. 05, les dépenses à 614.659 fr.06. Le bénéfice net ressort à 24.829 fr. 17 après amortissement de 158.000 fr.

Tramways de Montpellier. — Sur le bénéfice de 151.816 fr. 41, il a été prélevé 86.500 fr. pour amortissement du capital et distribué un dividende de 7 fr. 50.

Tramways de Nîmes, — Les bénéfices se sont élevés à 127.998 fr. 38; il a été distribué un dividende de 15 fr.

Tramways d'Oran. — Le bénéfice est de 261.102 85 le dividende de 20 francs.

Tramways de Tours. — Le bénéfice est de 46.291 francs.

Tramways de Saint-Étienne. — Les pourparlers avec les pouvoirs concédants ne sont pas terminés ; la Compagnie n'a repris son exploitation qu'en décembre 1921.

Tramways de Tours à Vouvray. — Il a été distribué un dividende de 25 lr.

*
* * *

En résumé, la situation est partout nettement améliorée : presque toutes les compagnies ont présenté des comptes en bénéfice : la plupart ont distribué des dividendes.

Les résultats des réseaux de distribution d'électricité sont les suivants :

La Société bretonne d'électricité a obtenu, en 1921, un bénéfice d'exploitation de 456.28552 (contre 234.818 59 en 1920) et, toutes charge déduites, un bénéfice net de 82.571 87. Son usine centrale dispose actuellement d'une puissance installée de 5.500 kilowatts. Les travaux d'électrification de la ville de Lorient sont activement poussés et les demandes de la clientèle font prévoir un développement rapide. Le capital social a été porté à 5 millions de francs et la société procède au placement de 10.000 obligations de 500 fr. 7 % net.

La Compania Mallorquina de Electricidad a subi en 1921 une perte de 652.850 pes. 09, par suite des travaux de gros entretien qu'il a fallu exécuter, tant à l'usine que sur le réseau.

*
* * *

Les bilans au 31 juillet 1921 et 1922 se comparent ainsi :

	1921	1922
ACTIF		
Frais de constitution	1 00	1 00
Mobilier et installation des bureaux	1 00	1 00
Frais d'augmentation de capital (solde)	—	180.000 00
Obligations 5 % destinées à l'échange des oblig. 4 1/2 %	258.500 00	258.500 00
Prime à l'émission des bons 6 %	30.000	—
Portefeuille et participat.	30.899.813 50	29.071.271 00
Caisses, banques et débiteurs divers	17.311.744 20	13.861.510 40
Droits de transmission et taxe sur le revenu	40.677 65	40.293 49
Comptes d'ordre débiteurs (titres en dépôt)	344.219 00	335.473 00
	<u>48.884.956 34</u>	<u>43.747.049 89</u>
PASSIF		
Capital-actions	12.500.000 00	18.000.000 00
Bons 6 %	10.000.000 00	10.000.000 00
Oblig. 4 1/2 %	258.500 00	258.500 00
Oblig. 5 %	1.982.000 00	1.902.300 00

Réserve légale	275.522 94	323.180 40
Provision pour éventualités diverses	1.400.000 00	1.500.000 00
Versement restant à effectuer sur titres et participations	2.367.225 00	48.325 00
Créanciers divers	18.309.020 00	9.604.059 51
Coupon à payer et oblig. à rembourser	365.319 72	321.086 15
Comptes d'ordre créditeur (titres en dépôt)	344.219 00	335.473 00
Profits et pertes (bénéf. net de l'exercice)	1.083.149 27	1.393.325 83
	<u>48.884.956 34</u>	<u>43.747.049 89</u>

À l'actif, le compte Mobilier et installation des bureaux qui avait supporté des dépenses d'installation complémentaires au cours de l'exercice pour 18.663 fr. 35 a été entièrement amorti.

Les frais d'augmentation du capital comportent les frais occasionnés par la dernière augmentation qui, après amortissement ressortent à 180.000 fr.

La Prime à l'émission des bons 6 %, qui figurait au bilan du 31 juillet 1921 pour 30.000 fr., a été complètement amortie également.

Le portefeuille est en diminution de 1.828.542 fr. 50, correspondant à la vente des actions de la Compagnie centrale d'énergie électrique et à la cession d'une partie de la participation de la Société bretonne d'électricité, ainsi qu'au remboursement d'actions de filiales amorties par tirages au sort.

Au passif, en dehors de l'augmentation du capital, les autres postes ne présentent que des modifications qui n'appellent aucune explication.

*
* * *

L'assemblée a approuvé les comptes et le bilan qui lui étaient présentés ; elle a décidé de mettre en paiement le 1^{er} avril 1923 en une seule fois et sous déduction des impôts les dividendes votés de 17 fr. bruts par action et 21 18297 par part de fondateur ; elle a réélu pour six ans MM. Damour, Cicogna, Francken, Ithier et Lagasse, administrateurs sortants, et ratifié la nomination déjà faite par le conseil, de M. Maroger comme administrateur en remplacement de M. Durand, démissionnaire. Enfin, elle a élu M. Caudrelier administrateur pour six ans.

COMPAGNIE FRANÇAISE
DE TRAMWAYS ET D'ECLAIRAGE
ÉLECTRIQUES DE SHANGHAÏ
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 octobre 1923)

PORTEFEUILLE AU 30 JUIN 1923
Société Les Exploitations électriques : 3.043 actions.

BRUITS ET INDICATIONS
Les Exploitations électriques
(*Le Journal des finances*, 14 décembre 1923)

Les comptes qui seront présentés à l'assemblée générale ordinaire convoquée pour le 19 décembre prochain, font ressortir un bénéfice net de 1.394.747 francs. On croit savoir que le conseil d'administration proposera la répartition d'un dividende de 7 %, soit 17 fr. 50 par action, égal au dividende de l'exercice précédent.

(Le Journal des finances, 29 décembre 1923)

L'assemblée du 19 courant a approuvé les comptes de l'exercice 1922-23. Le dividende a été fixé à 17 fr. 50 par action et 21 fr. 25 par part, payable le 1^{er} avril.

Les Exploitations électriques
(Le Journal des finances, 25 janvier 1924)

Le bilan de l'exercice 1922-23 se traduit par un bénéfice net de 1.394.747 fr.

Les Exploitations électriques
(Le Journal des finances, 26 avril 1924)

Émission au prix de 285 fr., du 25 avril au 15 mai, de 28.000 actions nouvelles de 250 fr. Droit irréductible. 1 action nouvelle pour 5 anciennes. Les souscriptions sont reçues contre remise du coupon 10.

Les Exploitations électriques
(Le Journal des finances, 12 décembre 1924)

Le bilan qui sera soumis à la prochaine assemblée s'établit de la façon suivante :
Après amortissement de divers frais d'études, des frais des augmentations précédentes du capital, qui s'élevaient à 180.000 fr. et de ceux relatifs à la dernière augmentation de capital, le compte de Profits et pertes de l'exercice se solde par 1.405.201 fr. 45 ; ces résultats permettront de proposer à l'assemblée le maintien du dividende à 17 fr. 50 brut par action. Toutefois, ce dividende ne s'appliquera, qu'aux 72.000 actions anciennes, les 28.000 actions nouvelles n'intervenant dans la répartition des bénéfices qu'à partir de l'exercice commençant le 1^{er} août 1924.

1924 (17 DÉC.) : CRÉATION DE **L'ÉLECTRICITÉ D'ALEP** (SYRIE)

Les Exploitations électriques
(Le Journal des finances, 27 décembre 1924)

Les comptes de l'exercice 1923-1924 se soldent par un bénéfice net de 1.405.201. fr. 45, ont été approuvés par l'assemblée ordinaire qui s'est tenue le 16 décembre et qui a voté un dividende de 17 fr. 50 par action ancienne et de 21 fr. 747 par part de fondateur.

Annuaire industriel, 1925 :

EXPLOITATIONS ÉLECTRIQUES (Les), 19, r. Louis-le-Grand, Paris, 2^e. T. Cent. 41-07, Gut. 12-92 et 52-74. Ad. t. Lesexel-Paris. Soc. an. au cap. de 18.000.000 de fr. Conseil d'adm. : Prés. : M. [Adrien] Bussy ; Vice-prés. : M. [Henri] Damour ; Adm. : MM. [Oscar] Cambefort, [Étienne] Caudrelier ¹⁹, [Charles] Cicogna, [Charles] Francken ²⁰, [Alfred] Gay, [E.] Guillon ²¹, [Gaston] Ithier ²², [Victor] Lagasse de Locht ²³, [Pierre] Liénart ²⁴, [Henri] Maréchal, [Jean] Maroger ²⁵, Maurice Passelecq ²⁶, Sapin.

LES EXPLOITATIONS ÉLECTRIQUES (*La Cote de la Bourse et de la banque, 16 février 1926*)

L'assemblée ordinaires des actionnaires de la Société anonyme Les Exploitations électriques, tenue le 17 décembre, a approuvé les comptes de l'exercice 1924-25, se soldant par un bénéfice net de 1.943.060 fr. 19 au leu de 1.405.201 fr. 45 pour 1923-1924 ; après adjonction du report antérieur, le solde disponible est ressorti à 1.955.094 fr. 38.

Voici l'état comparatif des deux derniers comptes de profits et pertes et de répartition.

¹⁹ Étienne Caudrelier : ingénieur à la Cie parisienne de distribution d'électricité (CPDE), il épouse, en 1912, une fille d'André Bénac, de la Banque de Paris et des Pays-Bas. On le retrouve par la suite ingénieur-conseil, directeur adjoint, puis (1938) directeur de la BPPB, son représentant à la Cie parisienne de l'Air comprimé, à la Cie générale d'entreprises électriques (CGEE), à la Cie générale du basalte, aux Forges et aciéries du Nord et de l'Est, à l'Auxiliaire des Chemins de fer et de l'Industrie, à l'Énergie électrique du Maroc, à la Construction africaine...

²⁰ Charles Francken (1882-1948) : représentant des intérêts belges, administrateur d'Électrobel à partir de 1929. Administrateur des Tramways et électricité de Damas.

²¹ E. Guillon : représentant des intérêts belges, administrateur d'Électrobel à partir de 1929. Administrateur des Tramways électriques d'Oran, de la Société bretonne d'électricité (filiales des Exploitations électriques) et des Tramways et électricité de Damas.

²² Gaston Ithier : représentant des intérêts belges, administrateur d'Électrobel à partir de 1929. Administrateur délégué des Tramways de Damas depuis l'origine, leur président de 1923 à la fin. En outre à la Bretonne d'électricité, à l'Électricité d'Alep, à l'Énergie électrique du Rouergue et à l'Énergie électrique de la Sorgue et du Tarn.

²³ Victor Lagasse de Locht (Nivelles 1883-Vossem 1972) : représentant des Exploitations électriques à l'Électricité d'Alep.

²⁴ Pierre Liénart : de la Cie générale des chemins de fer secondaires, Bruxelles. Administrateur de la Compagnie auxiliaire des chemins de fer au Brésil, de la Compagnie générale de chemins de fer dans la province de Buenos-Aires, de la Cie centrale d'énergie électrique, de Baume et Marpent (matériel ferroviaire).

²⁵ Jean Maroger (1881-1956), d'une famille protestante du Gard. X-Ponts, administrateur de nombreuses sociétés électriques, président de la Chambre syndicale des forces hydrauliques... Administrateur (1928), puis président (1933-1951) des Tréfileries et laminiers du Havre. En outre administrateur de Poliet et Chausson (janvier 1933), d'Alais, Frogès et Camargue (AFC)(Péchiney). Sénateur de l'Aveyron (1938-1942, 1948-1956).

Représentant des Exploitations électriques à l'Énergie électrique du Rouergue, à l'Énergie électrique de la Sorgue et du Tarn, à l'Énergie électrique du Tarn.

²⁶ Maurice Passelecq : représentant des intérêts belges, administrateur d'Électrobel à partir de 1929. Administrateur de l'Électricité d'Alep, des Tramways et électricité de Damas, de l'Énergie électrique du Rouergue, de l'Énergie électrique de la Sorgue et du Tarn, de la Societatea Concordia (Roumanie).

	1923-24	1924-25
CHARGES		
Frais généraux	962.587 32	1.179.727 35
Impôts et taxes	258.109 00	273.128 37
Intérêts aux obligations	695.432 50	694.082 50
Total des charges	<u>1.916.128 82</u>	<u>2.146.938 22</u>
PRODUITS		
Revenus sur titres, intérêts et commissions	1.253.499 10	1.740.198 46
Levers, redevances, bénéfices divers	1.876.285 24	2.199.155 60
Bénéfice sur réalisations de titres et participations	191.545 93	150.644 35
Total des produits	<u>3.321.330 27</u>	<u>4.089.993 41</u>
Rappel des charges	1.916.128 82	2.146.938 22
Bénéfice net	1.405.201 45	1.943.060 19
Report antérieur	2.334 02	12.031 19
Solde disponible	<u>1.407.535 47</u>	<u>1.955.694 33</u>

RÉPARTITION

	1923-24	1924-25
Réserve légale	70.260 07	97.153 00
Dividende 5 % actions	900.000 00	1.250.000 00
Tantièmes	43.494 14	59.590 72
Dividende aux parts de fondateur	21.747 07	20.795 36
Second dividende aux actions	360.000 00	500.000 00
Report à nouveau	12.034 19	18.555 30
Total égal	<u>1.407.535 47</u>	<u>1.955.094 38</u>

Les dividendes bruts de 1924-1925 ont été fixés à 17 fr. 50 par action et à 29 fr. 70 par part de fondateur ; ce dividende des actions s'applique cette année à 100.000 titres. L'an dernier, il avait été reparti brut 17 fr. 60 à chacune des 72.000 actions anciennes — et 21 fr. 74 à la part de fondateur.

À l'origine, le capital social était de 10 millions de francs ; il a été porté successivement à 11 millions en 1911, à 12.500.000 fr. en 1912, à 18 millions en 1922. En mars 1924, il a été élevé à nouveau à 25 millions de francs.

Il existe donc actuellement 100.000 actions de 250 francs nominal, — en même temps que 1.000 parts de fondateur, — qui interviennent dans la répartition des bénéfices d'une façon uniforme à partir de l'exercice 1924-1925.

On sait que les Exploitations électriques sont intéressées particulièrement dans de nombreuses entreprises de tramways de France ; le rapport du conseil à l'assemblée fournit un résumé succinct de la situation de chacune des sociétés filiales.

Durant l'exercice 1924-25, la société a entrepris des études en vue de se porter adjudicataire de travaux de construction de réseaux de distribution «l'énergie électrique. Déjà, d'ailleurs, elle a été chargée par le Syndicat inter[commu]nal de la région langroise de la construction d'un important réseau de distribution d'électricité ; ces travaux, qui ont été commencés au cours de l'exercice, se poursuivent très activement.

L'assemblée a renouvelé le mandat de MM. Bussy, Cambefort, Liénart, Maréchal et Maroger, administrateurs sortants. Elle a ratifié la nomination de M. Urban, comme administrateur.

Le carnet du capitaliste
TRACTION (COMPAGNIE NOUVELLE DE)
(*Le Journal des finances*, 11 juin 1926)

Le conseil d'administration de la Compagnie nouvelle de traction a décidé d'offrir aux actionnaires la faculté d'acheter au prix d'inventaire les titres ci-dessous existant en portefeuille :

Droit n° 1 : une obligation Danube-Save-Adriatique ; **une obligation 5 % Exploitations électriques** ; ~~une obligation 5 % Exploitations électriques~~ ; une obligation Compagnie de distribution d'énergie électrique des Moulineaux de 150 francs, amorties de 110 francs dans la proportion de 1 titre de chaque nature pour 8 actions Compagnie nouvelle de traction pour un prix global de 412 fr. 85.

Droit n° 2 : 1 action Est-Parisien priorité et une feuille de 17 coupons impayés de la Compagnie du Sud de l'Autriche, dans la proportion de : 1 titre et une feuille de coupons par 5 actions Compagnie nouvelle de traction et pour un prix global de 95 fr. 65.

L'option doit être exercée au plus tard le 29 juin 1926, à Paris. Il n'est pas délivré de fraction, mais les actionnaires pourront exercer la faculté de réunion. Les actionnaires justifieront de leurs droits par la remise du coupon, n° 10 pour: le droit n° 1 et du coupon, n° 11 pour le droit n° 2.

(*Le Journal des finances*, 26 novembre 1926)

Les Exploitations électriques restent inertes, jugeant peu à propos de sortir de leur sommeil. Le bénéfice de l'exercice clos le 31 juillet 1926 s'est élevé à 2.024.756 fr. 62 contre 1.943.060 fr. 19 pour l'exercice précédent. Le conseil proposera de maintenir le dividende à 17 fr. 50 brut par action, ce qui portera le dividende brut des parts de fondateur à 33 fr. 675 par titre.

Les Exploitations électriques
(*Le Journal des débats*, 2 août 1927)

Le capital a été porté définitivement de 35 millions à 45 millions par l'assemblée du 30 juillet.

Exploitations électriques

(Cote de la Bourse et de la banque, 27 février 1928)

Les comptes de l'exercice 1926-1927 des Exploitations électriques, soumis à l'assemblée du 21 décembre 1927, se soldent par un bénéfice net de 2 millions 18.184 fr. 09 contre 2.024.756 fr. 52 l'année précédente. Y compris le report à nouveau, les sommes disponibles ressortent à 2.109.230 fr. au lieu de 2.043.311 fr. précédemment. Ce résultat s'entend après amortissements du montant du rachat des parts de fondateur pour une somme de 510.000 fr. et après affectation de 521.000 fr. pour amortissement des frais de l'augmentation du capital social porté de 25 à 45 millions par l'émission, en août 1927, de 80.060 actions de 250 fr. nominal, en vertu de l'autorisation de l'assemblée extraordinaire du 19 mars 1927.

Voici comment se présente le compte de profits et pertes des deux derniers exercices de la société :

	1925-26	1926-27
CHARGES		
Frais généraux et impôts div.	588.259 01	484.982 65
Intérêts aux obligations et aux bons 6 %	692.657 50	692.182 50
Amortissement sur frais d'augmentation du capital	—	521.000 00
Amortissement du rachat des parts de fondateur	—	510.600 00
	<u>1.280.926 51</u>	<u>2.208.765 15</u>
PROFITS		
Revenus sur titres, intérêts et commissions	1.859.658 10	2.294.222 73
Loyers, redevances et bénéfices divers	1.361.007 73	1,854.671 01
Bénéfices sur réalisations de titres et participations	95.017 30	78.053 43
	<u>3.305.683 13</u>	<u>4.226.949 24</u>
Rappel des Charges	1.286.926 51	2.208 765 15
Bénéfices de l'exercice	2.024.756 62	2.018 184 09
Report antérieur	18.555 30	91.046 27
Solde disponible	<u>2.043.311 92</u>	<u>2.109.230 36</u>

Les résultats obtenus ont permis au conseil de proposer un dividende de 18 fr. 75 brut contre 17 fr. 50 l'an dernier aux actions anciennes. Ce dividende est mis en paiement depuis le 1^{er} février 1928. Les parts ayant été rachetées au cours du dernier exercice, aucune répartition y afférant ne figure pour 1926-1927 au tableau suivant des dividendes des derniers exercices :

Ex.	Bénéf. net	Divid. actions	Divid. parts
1918-1919	1.029.709	16 25	13 64
1919-1920	1.077.208	17 50	15 16
1920-1921	1.083.149	17 50	14 02
1921-1922	1.393.326	17 50	21 18
1922-1923	1.394.747	17 50	21 25
1923-1924	1.405.201	17 50	21 74
1924-1925	1.943.060	17 50	29 79
1925-1926	2.024.756	17 50	.33 67
1926-1927	2.018.184	18 75	—

Le solde disponible de l'année 1926-1927 a été réparti comme suit, comparé au précédent :

	1925-26	1926-27
Réserve légale	101.237 83	100 909 20
Intérêt statutaire actions anciennes	1.250.000 00	1.250.000 00
Conseil d'administration	67.351 88	66.727 49
Dividende aux parts de fondateurs	33.675 94	—
Dividende supplémentaire	500.000 00	625.000 00
Report à nouveau	91.046 27	66.593 67
	<u>2.043.811 92</u>	<u>2.109. 230 36</u>

Comme il a été dit plus haut, les parts de fondateur ont été supprimées et il a été émis 80.000 actions nouvelles de 250 fr. Il existe donc actuellement 180.000 actions de 250 francs nominal, qui interviendront uniformément dans la répartition des bénéfices à partir de l'exercice 1927-28.

Le rapport du conseil donne les indications suivantes sur l'activité sociale en 1926-27 des filiales de la société dont les recettes brutes se sont élevées en 1926 à 31.791.251 fr. 90 contre en 1925, 25 millions 028.572 82 fr. Les produits bruts ont été respectivement de 5.355.531 fr. 47 contre 4.799.937 fr. 14 l'année précédente.

Au cours de l'année 1925, les sociétés de tramways dont la société assume la gestion ont pu, non sans difficultés ni sans retards, obtenir de leurs pouvoirs concédants des relèvements de tarifs, en vue de mettre ces derniers mieux en harmonie avec le coût de la vie ; par contre, les salaires de leur personnel ont été à nouveau augmentés, pour la même raison.

Les travaux dont la Société des Exploitations électriques avait été chargés par la Régie des Tramways Bretons, en vue d'électrifier le réseau de Saint-Malo à Saint-Servan, ont été achevés, au cours du dernier exercice et ce réseau fonctionne actuellement électriquement.

La société Énergie électrique du Rouergue a poursuivi ses travaux d'aménagement de la chute de Pinet sur le Tarn et de construction de son réseau de transport d'énergie électrique aboutissant à sa future usine. Elle a, au cours de la présente année, porté son

capital de 40 à 80 millions de francs, tant par voie d'apport qu'en numéraire ; nous avons participé à cette dernière augmentation. Cette société a, en outre, émis en Hollande des obligations pour un montant global de 3 millions 500.000 florins hollandais.

La Société [Électricité d'Alep](#) a entrepris la construction de son usine génératrice, du réseau de distribution d'énergie électrique et des lignes du tramway dont elle est concessionnaire dans la ville d'Alep. En vue de se procurer les capitaux nécessaires à la réalisation de son programme, elle a porté son capital de 3 à 10 millions de francs ; la Société des Exploitations électriques a également participé à cette augmentation de capital.

En vertu de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 20 juillet 1927, la société a garanti, avec deux sociétés avec lesquelles elle est en relations, ayant également des intérêts dans cette affaire, le service d'intérêts et d'amortissements d'une première tranche de 15.000.000 de francs d'obligations que la Société Électricité d'Alep vient d'émettre.

La Société bretonne d'électricité qui, par suite de l'extension de son réseau et du développement de sa clientèle, doit procéder à des travaux d'agrandissement de ses installations, a porté son capital de 5 à 15 millions de francs ; cette augmentation de capital a été souscrite entièrement par la société. Cette filiale a, de plus, émis des obligations pour un montant nominal de 10.000.000 de francs.

Enfin, au cours de l'exercice 1926-1927, la Société a souscrit à l'augmentation de capital de la Société Électrique du Nord-Ouest et la Société Est-Électrique dans lesquelles la société possédait déjà des intérêts.

Pour effectuer le rachat des parts, le conseil a prélevé la somme totale nécessaire, soit 610.000 fr., sur les produits de l'exercice dont nous vous rendons compte.

De plus, depuis la clôture de l'exercice, le conseil, grâce aux disponibilités provenant de la dernière augmentation de capital, a mis en remboursement par anticipation, depuis le 1^{er} octobre dernier, les 20.000 bons 6 %, dont le remboursement devait être effectué au plus tard le 1^{er} avril 1928. Voici comment se comparent les bilans des deux derniers exercices au 31 juillet :

	1925-26	1926-27
ACTIF		
Frais de constitution	1 00	1 00
Mobilier et installations des bureaux	1 00	1 00
Frais d'augmentation du capital	1 00	450.001 00
Portefeuille et participations	29.573.229 90	43.412.522 10
Caisses, banques et débiteurs divers	16.919.337 39	30.752.502 10
Droits de transmission et taxe sur le revenu	160.104 02	106.519 74
Comptes d'ordres débiteurs	319.787 00	446.025 00
	<u>46.972.461 31</u>	<u>75.217.571 94</u>
PASSIF		
Capital	25.000.000 00	45.000.000 00
Bons 6 %	10.000.000 00	10.000.000 00
Obligations 4,50 %	228.500 00	223.500 00

Obligations 5 %	1.629.000 00	1,595.000 00
Réserve légale	629.997 11	731.234 94
Provision pour éventualités diverses	1.500.000 00	1.500.000 00
Versement restant à effectuer sur titres et participations	284.375 00	7.742.812 50
Créanciers divers	4 886.328 00	5.481.192 87
Coupons restant à payer	446.217 58	374.857 44
Obligations à rembourser	13.500 00	54.500 00
Parts de fondateur à racheter	—	50.265 60
Compte d'ordre créditeurs	319.787 00	446.025 00
Profits et pertes	2.024.756 62	2.018.184 09
	<u>46.972.461 31</u>	<u>75.217.571 94</u>

À l'actif, on remarque que le poste Portefeuille et participations a été porté de 29.573.229 fr. 90 à 43.412.522 fr. 10.

Cette augmentation provient de la part que la société a souscrite dans les augmentations de capital des sociétés ci-après : Société bretonne d'électricité, Électricité d'Alep, Énergie électrique du Rouergue, Société électrique du Nord-Ouest, Société Est-Électrique, sous déduction de la réalisation que la société a effectuée d'une partie des actions de la Société Constructions électriques de France* qu'elle avait en portefeuille.

Le poste Caisse, banques et débiteurs divers, qui est passé de 16.919.337 fr. 39 à 30,752.502 fr. 10, présente également une importante augmentation provenant de l'accroissement des disponibilités à la suite de l'augmentation du capital.

Le compte Droits de transmission, qui s'élève à 106.519 fr. 74 contre 160.104 fr. 62, présente une diminution provenant de la réduction du taux de ces droits, qui a été ramené de 0,84 % à 0,50 %.

En contre-partie, au passif, on remarque que le compte capital est en augmentation de 20 millions de francs représentant le montant de la dernière augmentation de capital ratifiée par l'assemblée générale extraordinaire du 30 juillet 1927.

Les postes Obligations 4 1/2 % et obligations 5 % sont en diminution de 49.000 fr., correspondant aux 98 obligations sorties au tirage de 1927.

La Réserve légale est en augmentation de 101.237 fr. 83 représentant l'affectation qui y a été faite, par l'assemblée générale du 22 décembre 1926.

Le compte « versements restant à effectuer sur titres et participations » est en augmentation de 7.458.437 fr. 50, par suite des versements restant à effectuer sur les récentes souscriptions, sous déduction des libérations faites au cours de l'exercice.

Le poste « créditeurs divers » s'élève à 5 millions 253.000 fr. 97 contre 4.357.924 fr. 39 pour l'exercice précédent.

Exploitations électriques
(*Le Journal des finances*, 14 décembre 1928)

Les actions de la Société des Exploitations électriques sont longtemps restées assez négligées et le manque d'activité de leur marché trahissait le scepticisme de la Bourse quant aux possibilités d'avenir de ce trust qui réussissait tout au plus à vivre modestement, en encaissant annuellement les maigres dividendes de ses filiales : un

moment, l'an dernier, on put même obtenir le titre sensiblement au-dessous de son pair de 250 francs.

L'attitude de la Bourse s'est bien modifiée depuis, puisque l'action a dépassé le cours de 450 la semaine dernière et s'inscrit cette semaine à 435. On s'est, en effet, aperçu que l'affaire, qui avait toujours été menée avec prudence, voire même avec une certaine timidité, s'est engagée dans des voies nouvelles susceptibles de lui ouvrir des perspectives moins modestes.

L'augmentation de capital de 25 à 45 millions qui fut réalisée l'an dernier marque un pas décisif dans cette nouvelle orientation. Avant cette opération, le portefeuille de la Société était surtout composé de titres de sociétés de tramways. Un certain nombre de celles-ci, grâce aux garanties contractuelles, distribuaient des dividendes honorables : Tramways de Besançon, de Bordeaux-Bouscat, de Brest, Centrale de tramways électriques (Angoulême et Perpignan), Tramways de Châlons-sur-Marne, Dijon, Montpellier, Nîmes, [Oran](#), Saint-Étienne, Tramways à vapeur de Tours à Vouvray ; mais d'autres ne distribuaient aucun dividende, certaines traînant même après elle un déficit qu'elles ne parvenaient pas à éteindre : Tramways de Béziers, Bordeaux-Léognan, Bordeaux-Pessac, Caen, Charleville, Mézières et Mohon, Cherbourg, Lorient, Tours. Tout cela n'autorisait pas de bien grandes espérances.

[Filiales électriques]

Il est juste cependant de constater que la société possédait en outre, depuis longtemps, des intérêts dans diverses entreprises électriques. Elle a compris que dans cette voie, elle pouvait attendre des résultats d'un ordre tout autre, et l'augmentation de capital de 1927 fut destinée à accroître, dans de larges proportions, ces participations ainsi qu'à en prendre de nouvelles. Ce sont ces éléments neufs qui constituent, de toute évidence, aujourd'hui, la partie la plus vivante du portefeuille des Exploitations électriques et seules elles sont capables de justifier l'optimisme actuel de la Bourse.

La société possédait depuis longtemps de gros intérêts dans la Société bretonne d'électricité* : elle a souscrit l'an dernier à la totalité de l'augmentation de capital de 5 à 15 millions de cette société ; c'est dire qu'elle en possède le contrôle. C'est une affaire prospère en pleine croissance, qui exploite une centrale à Lorient et a vu le nombre de ses clients passer en deux ans de 5.848 à 10.576. Elle a gagné 1.829.618 francs en 1925, 2.466.441 fr. en 1926. 3.070.405 en 1927, et distribué pour le dernier exercice un dividende de 20 fr. contre 15 fr. l'an dernier. C'est donc une participation dès maintenant largement rémunératrice.

Il en sera de même pour celles que les Exploitations électriques ont prises l'année dernière en souscrivant à l'augmentation de la Société électrique du Nord-Ouest et de la Société Est-Électrique*. Ce sont l'une et l'autre des entreprises en pleine productivité : la première a distribué en 1927 un dividende de 37 fr. 50, la seconde de 32 fr. 50.

Enfin, les capitaux dont la société dispose depuis l'année dernière lui ont permis d'accroître ses intérêts dans deux affaires qui, pour ne pas être entrées encore en période d'exploitation, présentent des perspectives intéressantes : l'[Électricité d'Alep](#) en est encore à établir le réseau de tramways et de distribution d'énergie dont elle a la concession dans la ville d'Alep, et la période d'exploitation ne saurait être attendue avant un certain temps, mais il n'en est pas de même pour l'Énergie électrique du Rouergue. La construction de son usine hydro-électrique du Pinet, sur le Tarn, est fort avancée et l'on en escompte la mise en marche dans le courant de 1929 ; la chute qui alimentera cette usine est une des plus puissantes de France, et, avec son capital de 30 millions, cette société, dont les animateurs peuvent inspirer toute confiance, semble appelée à prendre une place prépondérante parmi les grosses affaires électriques du Centre de la France.

Tels sont les éléments nouveaux qui ont provoqué les achats suivis dont viennent d'être l'objet les actions « Exploitations électriques ». Il convient d'ailleurs d'ajouter que la publication des résultats de l'exercice écoulé, qui font ressortir un bénéfice de 9.966.200 francs contre 2.018.184 francs en 1926-1927 et qui montrent que la société recueille déjà les fruits de ses nouveaux investissements, ont encore provoqué un surcroît de demandes. Ces résultats satisfaisants ont permis à la société de porter le dividende de 18,75 à 20 fr., bien que celui-ci s'applique à 180.000 actions contre 100.000 l'an dernier.

A l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 16 décembre prochain, des indications intéressantes seront sans doute fournies sur la manière dont a été employée la fraction de l'augmentation de capital qui n'avait pas encore été investie lors de l'assemblée de l'an dernier.

Comme il est très vraisemblable que ces sommes ont été employées à accentuer la nouvelle orientation adoptée, on peut admettre que la plus grande partie des capitaux de la société sont aujourd'hui engagés dans des entreprises de production ou de distribution d'électricité, dont certaines sont dès maintenant productives, et dont d'autres présentent des perspectives très sérieuses.

C'est assez pour expliquer la hausse du titre ; il était en effet inévitable que, du jour où la Société des exploitations électriques participait activement à la prospérité d'un certain nombre d'affaires d'électricité, ses actions bénéficient du même coup de la faveur boursière dont les valeurs de ce groupe sont l'objet. La plus-value réalisée par la valeur est déjà considérable mais comparativement à d'autres trusts dont les participations ne sont pas toujours de qualité équivalente, il est difficile de prétendre que cette hausse, soit exagérée car une prime sur le pair de 100 % n'a rien de particulièrement exceptionnel dans ces parages de la cote.

Les Exploitations électriques
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 45.000.000 DE FRANCS
156, rue de l'Université - PARIS
(*Les Grandes Industries modernes et les Centraux*, Paris, 1929)

Président du conseil d'administration : [Adrien] BUSSY (1883).

Administrateur-directeur général : [Alexandre] PALANTE ²⁷ .

Directeur : [Henri] PERDREAU (1905).

Ingénieurs : JAULA (1906) ; [Albert CHOPPIN] DE GEMEAUX ²⁸ (1909).

Cette société construit et exploite des usines de production d'énergie électrique (thermiques et hydrauliques) et des réseaux de distribution et de tramways.

AFFAIRES RÉCEMMENT ENTREPRISES

BARRAGE DE PINET (Aveyron), pour le compte de la Société d'Énergie électrique du Rouergue, au capital de 140.000.000 de francs. Barrage déversoir de 40 mètres, prévu pour une crue de 3.500 m³.

Usine d'une puissance installée de 50.000 ch. pour 150 m³.

[ALEP \(Syrie\), pour la société Électricité d'Alep, au capital de 10.000.000 de francs.](#)

²⁷ Alexandre Palante : de nationalité belge. Représentant des Exploitations électriques dans plusieurs filiales. Administrateur des Tramways et électricité de Damas. Chevalier de la Légion d'honneur à titre étranger (*JORF*, 4 août 1928).

²⁸ Baron Albert Loppin de Gemeaux. Marié à la couturière Jeanne Lafaurie. Adg des Tramways et électricité de Damas, président des Tramways électriques de Brest.

Centrale électrique moteurs Diesel (puissance installée : 2.000 ch.). Tramways électriques et distribution d'énergie de la ville d'Alep (360.000 habitants). 50 kilomètres de lignes haute et basse tensions.

1929 : ÉLECTROBEL ABSORBE LA SGBEE,
MAISON MÈRE DES EXPLOITATIONS ÉLECTRIQUES

Exploitations électriques
(*Le Journal des finances*, 8 novembre 1929)

L'action Exploitations électriques, à 488, n'est pas très loin de ses plus bas cours de l'année ; elle a valu jusqu'à 700 fr. au début de 1929. Rappelons que ce trust d'entreprises de tramways a pris, au cours de ces dernières années, des participations dans des valeurs d'électricité. C'est ainsi qu'elle a souscrit la totalité de l'augmentation de capital de la Bretonne d'Électricité en 1927 et [participé à la création de l'Électricité d'Alep dont elle a garanti, conjointement avec Électrobel, le service des obligations](#). Il est probable que les actions nouvelles Bretonne d'Électricité, ainsi que celles qui constituent le capital de l'Électricité d'Alep. ne tarderont pas à être cotées. La deuxième de ces sociétés publie cette semaine au « B.A.L.O. » une insertion en vue de la cotation de ses actions en Bourse.

EXPLOITATIONS ÉLECTRIQUES
(*Le Journal des débats*, 24 novembre 1929)

Ex. au 31/7/1929. Maintien du divid. à 20 fr.

Exploitations électriques
(*Le Journal des finances*, 29 novembre 1929)

L'action Exploitations électriques est une des rares valeurs qui fassent preuve de fermeté, mercredi, à 441 contre 436 la veille : cette bonne tenue du titre est provoquée par la publication des bénéfices de l'exercice au 31 juillet qui s'élèvent à 4.371.246 francs contre 3 millions 955.209 francs. Le dividende sera maintenu à 20 francs. Nous signalions encore tout récemment cette valeur à nos lecteurs.

1930 (Janvier) :
PRISE DE CONTRÔLE DES SOCIÉTÉS D'ÉLECTRICITÉ D'ANTIOCHE, D'ALEXANDRETTE
ET D'ALEP
PAR L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DE SYRIE,
RÉUNISSANT LE CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE,
LES EXPLOITATIONS ÉLECTRIQUES,
LA CIE FINANCIÈRE D'ÉLECTRICITÉ
ET LA CIE GÉNÉRALE DES COLONIES

TRAMWAYS ÉLECTRIQUES DE SAINT-ÉTIENNE*
(*Le Journal des débats*, 28 janvier 1930)

Les Tramways électriques de Saint-Étienne, qui appartiennent au groupe des Exploitations électriques, convoquent, pour le 5 février, une assemblée extraordinaire qui aura à statuer sur le rachat par la Ville de Saint-Étienne du réseau de tramways exploité par la Compagnie.

(*Le Journal des chemins de fer*, 30 mars 1930)

Les Exploitations électriques émettent 20.000 obligations 5 % de 1.000 fr., type demi-net, à 980 fr.

Amortissement en trente ans. de 1931 à 1960, sauf remboursement anticipé, à partir du 1^{er} mars 1932.

La société est un omnium de valeurs d'électricité, de tramways, etc.

La situation financière est favorable, les bénéfices ayant régulièrement progressé depuis les dernières années. Mais le rendement de l'obligation est trop faible pour que le placement soit intéressant. À rendement égal, nous préférons les titres émis par de grandes sociétés dont le crédit est plus solide.

Les Exploitations électriques
(*Le Temps*, 24 avril 1930)

Le bénéfice net de 1928-1929 est de 4.371.246 fr. contre 3.955.209 francs précédemment. Le dividende sera maintenu à 20 francs par action.

Les Exploitations électriques
(*Le Journal des finances*, 26 septembre 1930)

La Société Les Exploitations électriques est relativement peu connue des capitalistes bien qu'elle figure à la cote officielle, et que son capital de 45 millions représente une certaine « masse » financière.

Jusqu'à ces dernières années, la société ne constituait qu'une holding de Sociétés de tramways, exploitant à Besançon, Béziers, Brest, Caen, Châlons-sur-Marne, Charleville, Mézières et Mohon, Cherbourg, Dijon, Lorient, Montpellier, Nîmes, Oran, Saint-Étienne, Tours ; elle possédait des actions de la Compagnie centrale de Tramways électriques (Angoulême et Perpignan), de la Société des Tramways à vapeur (Tours à Vouvray). Elle était intéressée aussi aux Tramways de Bordeaux-Bouscat, Bordeaux-Léognan et Bordeaux-Pessac, et à ceux d'Eu au Tréport, qui ont été rachetés.

Tout ce portefeuille n'était guère intéressant, en raison du revenu médiocre et de l'expansion très lente des réseaux et des difficultés rencontrées auprès de certaines municipalités. De 1919 à 1928, le dividende resta immuablement fixé à 17 fr. 50 par action de 250 francs. Si l'on considère que les bénéfices restèrent inférieurs à 2 millions

jusqu'en 1925 pour un capital de 18 millions, dont 12,5 millions souscrits avant guerre, on conviendra que l'affaire offrait réellement peu d'attrait pour la Bourse.

À partir de 1922, le conseil, se rendant compte que l'avenir était bouché du côté de l'exploitation des tramways, s'engagea habilement vers les affaires de production et de distribution d'énergie.

En trois étapes, réalisées en 1922, 1924 et 1927, le capital fut porté à 45 millions, son chiffre actuel. Tout récemment, une émission de 20 millions d'obligations a été effectuée. Aujourd'hui, l'affaire se présente sous un jour tout nouveau, puisque les affaires de tramways ne représentent plus que 12 % du portefeuille. Les 88 % restant sont composés d'affaires d'électricité (72 %) et d'affaires de tramways rachetées ou exploitées en régie (16 %). Elle possède des participations prépondérantes dans la Bretonne d'Électricité, la Société électrique du Nord-Ouest et la Société Est-Électrique, toutes entreprises prospères et déjà en pleine productivité.

Les relations qu'elle entretient avec le groupe belge **Électrobel** lui ont permis, ces dernières années, de participer à la création de l'Énergie électrique du Briançonnais, de l'Électricité d'Alep*, de la Compagnie d'éclairage et de force motrice d'Alexandrette. Elle a pris d'importantes participations dans l'Énergie électrique du Rouergue, qui lui a confié les études et le contrôle des travaux d'aménagement de la chute du Pinet, sur le Tarn, qui vient d'être terminée ; dans la Financière d'Électricité, la Société d'Énergie électrique de la Sorgue et du Tarn, la Société financière d'exploitations hydro-électriques (Hydrofina), la Société pour l'Énergie électrique « Adrée », la Société anonyme minière bulgare **Badulchi (Bulgarie)**, la Société minière et électrique des Landes, etc.

Faute de connaître la composition exacte du portefeuille, il est difficile de lui attribuer une valeur précise. Toutefois, l'estimation portée au bilan de 58 millions environ paraît nettement inférieure à la réalité. Nous basons cette opinion sur le fait que plusieurs participations qualifiées de « prépondérantes » doivent largement valoir une dizaine de millions chacune, en regard de la capitalisation boursière des filiales et, d'autre part, sur le revenu du portefeuille qui s'est chiffré en 1929 à 5.050.439 francs. La société n'est pas de celles qui comptent les bénéfices de Bourse parmi les profits ; or, un revenu de 5 millions, obtenu par un portefeuille du genre de celui des Exploitations électriques doit représenter au moins 100 millions, soit 25 millions de plus que la valeur globale des actions.

Au cours des quatre derniers exercices — ceux qui marquent réellement le réveil de l'affaire — les bénéfices et les dividendes des Exploitations électriques ont été les suivants :

Exercices	Bénéfices bruts	Bénéfices nets	Divid.
1925-26	3.305.683	2.024.756	17 60
1926-27	4.226.949	2.018.184	18 75
1927-28	4.965.732	3.955.209	20 00
1928-29	5.080.439	4.371.246	20 00

Le cours actuel de 406 capitalise le dernier dividende à près de 5 % brut et à 3,6 % net. Il est non seulement bien garanti, mais extensible, quoique assez lentement.

L'action Exploitations électriques, est le type de ces valeurs de bonne classe, dont on peut tirer des satisfactions durables, à la condition de ne pas se montrer trop pressé ni trop exigeant.

LES EXPLOITATIONS ÉLECTRIQUES
(*Le Journal des débats*, 14 octobre 1930)

Pour les neuf premiers mois de l'exercice en cours, les recettes ont atteint 32.605.800 fr., contre 29.484.900 francs pour la période correspondante du précédent exercice.

LES EXPLOITATIONS ÉLECTRIQUES
(*Le Temps*, 8 novembre 1930)

Le bénéfice de l'exercice du 31 juillet 1930 s'élève à 4.457.463 francs contre 4.371.246 francs pour 1928-1929. Le dividende sera vraisemblablement maintenu à 20 francs brut par action.

LES EXPLOITATIONS ÉLECTRIQUES
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 décembre 1930)

L'assemblée ordinaire s'est tenue le 17 décembre sous la présidence de M. Damour, assisté, en qualité de scrutateurs, de la Banque de Paris et des Pays-Bas, représentée par M. Bricard, et la Compagnie générale d'entreprises électriques industrielles « Electrobél », représentée par M. Weyl.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1929-30, clos le 31 juillet dernier, et faisant apparaître un bénéfice net de 4.457.463 francs contre 4 millions 371.240 francs pour l'exercice précédent.

Elle a décidé de prélever sur ce bénéfice une somme de 404.046 fr. 95 pour amortissement partiel des frais et prime d'émission des obligations 5 % placées au cours de l'exercice et de maintenir le dividende de 20 francs brut par action, ce qui laisse un report à nouveau de 90.671 francs qui, ajouté au report des exercices précédents, laisse un report total de 520.384 fr. 62.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. Weyl en qualité d'administrateur ; elle a réélu MM. Bussy, Cambefort, Liénart, Maréchal, Maroger et Urban, administrateurs sortants.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 1^{er} février 1931, à raison de, net : 17 fr. 96 par action nominative et 15 fr. 62 par action au porteur

Les recettes brutes d'exploitation des sociétés filiales et domiciliées se sont élevées en 1929 à 47.738.318 fr. 75 contre 37.659.244 fr. 12 en 1928. Ces chiffres comprennent pour la première fois les recettes des deux sociétés Électricité d'Alep et Énergie électrique du Rouergue.

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a notablement augmenté ses participations dans les affaires de production et de distribution d'électricité. Elle a notamment pris des intérêts dans la Compagnie financière d'électricité, la Société minière et électrique des Landes, la Société des Forces motrices des Pyrénées centrales, récemment créée, la Société d'énergie électrique de la Sorgue et du Tarn et deux sociétés bulgares dont le conseil des Exploitations électriques a été nommé ingénieur-conseil : la Société minière bulgare Badatché et la Société pour l'énergie électrique Adrés.

En outre, ont été domiciliées dans les bureaux des Exploitations électriques le siège et les services généraux des sociétés : Énergie électrique du Tarn, filiale de l'Énergie électrique du Rouergue, et Énergie électrique de Syrie, que les Exploitations électriques

ont fondée au début de 1930 et dont la société possède le contrôle ; le conseil a cédé à l'Énergie électrique de Syrie les titres qu'il possédait de la Société Antioche-Électrique et de la Compagnie d'éclairage et de force motrice d'Alexandrette.

La Société a, en outre, cédé les intérêts qu'elle possédait dans la Compagnie des Tramways électriques de Charleville-Mézières et Mohon, dont le réseau avait été détruit pendant la guerre

En vue de permettre au conseil de financer le programme qu'il s'est tracé, Il a émis dans le courant de mars dernier 20 000 obligations 1.000 francs 5 % demi-net, remboursables en trente ans, à dater du 1^{er} mars 1930, avec faculté de remboursement anticipé à partir du 1^{er} mars 1932.

En tenant compte des nouvelles participations ci-dessus, le montant du portefeuille social au 31 juillet dernier se répartit comme suit : affaires d'électricité 74 %, affaires de tramways rachetées par le pouvoir concédant, ou exploitées en régie, 15 % ; autres affaires de tramways et divers, 11 %.

Les Exploitations électriques
(*Le Journal des finances*, 26 décembre 1930)

Il y a encore beaucoup à faire en France et dans les colonies françaises dans le domaine de l'industrie électrique. Il semble que la consommation d'énergie peut être encore largement développée, ce qui assure des perspectives fort belles aux nombreuses entreprises qui se sont créées au cours de ces dernières années pour équiper de nouvelles usines hydro-électriques. Mais ces entreprises ne commenceront à être rémunératrices que dans quelques années ; leurs actionnaires doivent donc se résigner, au prix de promesses d'avenir brillant, à voir leurs capitaux assez longtemps improductifs. Certains capitalistes, dans ces conditions, hésitent.

Il existe cependant un moyen de participer dans une certaine mesure à l'avenir de ces affaires, tout en s'assurant dès maintenant un revenu convenable : c'est d'acheter des actions d'un omnium dont le portefeuille est composé à la fois de titres d'entreprises électriques jeunes non encore productives et de ceux de sociétés déjà entrées en période de pleine productivité. Quand on s'engage dans cette voie, il convient évidemment d'être très prudent, car la crise actuelle a précisément montré la fragilité de trop nombreux « holdings » qui ne reposaient pas sur une conception financière saine. Mais il y a des exceptions et nous pensons que la Société des exploitations électriques répond assez bien à ces besoins tout en satisfaisant les plus exigeants au point de vue des garanties de stabilité.

Voilà dix-neuf ans qu'a été fondée la Société des exploitations électriques ; la guerre est survenue trois ans après sa création et a forcément interrompu son développement. Mais, depuis la fin de la guerre, et particulièrement depuis 1923, celui-ci s'est poursuivi très rapidement sans compromettre aucunement la stabilité des dividendes. Voici, en effet, quels ont été les résultats obtenus depuis cette date avec un capital qui, de 18 millions, a été porté à 25 millions en 1924 et 45 millions en 1926 :

au 31-07	Portefeuille	Bénéf. brut	Bénéf. net	Divid. totaux	Divid. par act.
	(en 1.000 francs)				(en fr.)
1923	25.940	3.186	1.394	1.281	17 50
1924	27.343	3.321	1.405	1.281	17 50

1925	—	4.089	1.943	1.779	17 60
1926	29.573	3.305	2.024	1.783	17:50
1927	43.412	4.226	2.018	1.875	18 75
1928	50.713	4.985	3.955	3.600	20 00
1929	57.997	5.080	4.371	3.600	20 00
1930	78.584	5.830	4.457	3.600	20 00

Constatons d'abord que la première condition que nous recherchions tout à l'heure est présentée par l'action Exploitations électriques. Le dividende est non seulement stable, mais régulièrement progressif. Celui de 20 fr. qui sera distribué cette année — et qui est loin, d'ailleurs, d'absorber la totalité des bénéfices — assure, sur la base du cours actuellement pratiqué, un rendement de 4,40 % net ; c'est plus que n'en demandent actuellement les acheteurs d'obligations.

Si nous comparons maintenant les deux colonnes du tableau, ci-dessus, nous remarquons qu'en sept ans, l'évaluation du portefeuille a triplé, tandis que le bénéfice brut obtenu a à peine doublé. Faut-il en conclure que le rendement du portefeuille a fléchi ? Au contraire, si l'on prend les anciennes participations une à une, on constate que la plupart d'entre elles ont accru leur dividende pendant la période envisagée : la diminution du rendement global provient de ce fait que les Exploitations électriques ont pris des intérêts de plus en plus importants au cours des dernières années dans des entreprises d'électricité non encore productives.

Voici, d'ailleurs, comment pourraient être répartis les titres qui composent le portefeuille de la société :

1° Actions de sociétés dès maintenant productives. Ce sont d'abord les affaires de tramways, dont la prise de contrôle — avant la guerre dans des conditions avantageuses — a fourni le premier objectif de la Société des exploitations électriques. Ces sociétés distribuent pour la plupart des dividendes modestes mais réguliers.

Dans cette première catégorie entrent également les actions de quelques affaires d'électricité : la Bretonne d'Électricité, qui a porté, cette année, son dividende de 20 à 22 fr. 50 ; l'Est-Électricité, dont le dividende a été maintenu cette année à 37 fr. 50 ; la Société électrique du Nord-Ouest, dont le dernier dividende a été également de 37 fr. 50 ; l'Énergie électrique de la Sorgue et du Tarn, qui a distribué un dividende de 20 fr. en 1929 ; [l'Électricité d'Alep, dont les actions anciennes ont reçu 30 francs en 1929](#). Ces deux dernières entreprises, de création relativement récente, viennent seulement d'entrer en période de productivité et leurs possibilités sont loin d'être épuisées.

2° Affaires non encore productives. La liste s'en est considérablement allongée depuis trois ans. Ce sont, en suivant l'ordre adopté par le dernier rapport : L'Énergie électrique du Briançonnais, fondée en 1929 et dont l'usine doit entrer en exploitation en 1931 ; la Compagnie financière d'électricité, holding constitué en 1928 et appartenant au même groupe financier franco-belge que les Exploitations électriques ; la Société minière et électrique des Landes, encore en période d'installation ; les Forces motrices des Pyrénées centrales, créées en mars 1930 ; L'Énergie électrique du Rouergue, très importante affaire hydro-électrique qui a déjà réalisé des bénéfices substantiels, mais ne pourra commencer à rémunérer son capital avant quelques années ; l'Énergie électrique de Syrie, constituée en janvier 1930, sorte de holding d'affaires syriennes d'électricité ; Hydrofina ; la Société bulgare Badachié ; et la Société pour l'Énergie électrique Adrée.

Bien qu'aucune de ces sociétés n'ait encore distribué de dividende, il est vraisemblable que les participations qu'y a prises la Société d'exploitations électriques, lui ont déjà fourni l'occasion d'opérations rémunératrices : avances, direction de

travaux, etc. Il n'en reste pas moins que cette source de revenus ne constitue qu'une portion très modeste des bénéfices totaux de la société.

Dans tous les cas, le rendement actuel de ces participations n'est encore nullement en rapport avec l'importance des capitaux qu'y a investis la société. Ces investissements ont augmenté dans des proportions considérables depuis deux ans, soit par suite de la création d'affaires nouvelles, soit des augmentations de capital des filiales plus anciennes. Un emprunt obligataire de 80 millions a été émis cette année à cet effet ; néanmoins, au 31 juillet dernier, il restait encore 13 millions à verser sur les participations nouvelles :

Bilan au 31 juillet (en 1.000 fr.)

	1929	1930
ACTIF		
Prime d'émission des obligations	—	1.404
Portefeuille et participations	57.997	78.584
Caisse, banques et débiteurs	20.674	29.601
Compte d'ordre et divers	619	795
	<u>79.290</u>	<u>110.384</u>
PASSIF		
Capital	45.000	45.000
Obligations	1.728	21.669
Réserves	2.530	2.748
Versements restant à effectuer	9.112	13.369
Exigible	16.132	22.150
Compte d'ordre	416	555
Profits et pertes	4.372	4.893
	<u>79.290</u>	<u>110.384</u>

Le bilan montre l'importance de l'effort d'extension que poursuit depuis deux ans la société ; il serait évidemment illusoire, pendant cette période de tension, d'attendre une prochaine et rapide augmentation des dividendes, d'autant plus que la nécessité de conserver des intérêts prépondérants dans certaines de ses filiales peut obliger la société, dans un avenir plus ou moins rapproché, à se procurer des capitaux nouveaux. Mais tout permet de prévoir que le dividende actuel pourra être maintenu en attendant que la mise en marche des affaires nouvelles apporte de nouveaux revenus.

Même si l'on admet que, dans les bénéfices de la société, interviennent d'autres sources que le revenu du portefeuille, on peut estimer que ce revenu net est actuellement d'au moins 4 millions, c'est-à-dire que, capitalisé à 5 %, il justifie à lui seul l'évaluation du portefeuille. Les choses se passent donc pratiquement comme si toute la partie encore improductive de ce portefeuille ne figurait au bilan que pour mémoire : c'est dire qu'en achetant une action Exploitations électriques, on s'assure d'abord un rendement actuel rémunérateur bien garanti, et on acquiert, par dessus le marché, une

part d'intérêt dans des affaires d'avenir : à ce double titre, la valeur mérite de retenir l'attention du portefeuille.

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DE LA BASSE-LOIRE (*Le Journal des débats*, 4 juin 1932)

Une assemblée extraordinaire réunie le 31 mai. a approuvé les apports faits à la société par les Exploitations électriques de 40.000 actions. Société bretonne d'électricité de 250 fr. chacune libérées des trois quarts. Ces 40.000 actions assurent à l'Énergie électrique de la Basse-Loire le contrôle de la Société bretonne. En contrepartie de cet apport, il est attribué aux Exploitations électriques 30.000 actions Énergie électrique de la Basse-Loire de 250 fr. entièrement libérées, ce qui représentera pour la société une augmentation de capital de 7.500.000 francs.

FILIALES DES EXPLOITATIONS ÉLECTRIQUES (*Le Journal des débats*, 18 juin 1932)

Les assemblées suivantes se sont tenues le 16 juin :

Tramways électriques de Nîmes*. — Approbation des comptes de l'exercice 1931. Réseau racheté par la ville le 1^{er} janvier 1931. Paiement à partir du 1^{er} juillet d'une répartition de 15 fr. par action non amortie, à titre de remboursement partiel du capital.

Tramways électriques de Béziers*. — Aucun encaissement n'ayant été reçu en vertu du rachat, par la ville de Béziers, du réseau de tramways, il n'a pas été dressé de compte de profits et pertes pour l'exercice 1931.

L'assemblée extraordinaire qui a suivi a décidé la dissolution anticipée de la Compagnie à dater de ce jour, la Société des Exploitations électriques ayant [été] nommée liquidateur.

Tramways de Cherbourg*. — Bénéfice de 1931 : 888 fr., ramenant le déficit antérieur à 124.256 fr. Le bénéfice brut est de 334.206

Tramways électriques d'Oran*. — Bénéfice de l'exercice 1931 : 497.694. Le dividende a été fixé 32 fr. net par action.

LES EXPLOITATIONS ÉLECTRIQUES (*Le Temps*, 20 novembre 1932)

Les comptes de l'exercice au 31 juillet dernier font ressortir un bénéfice net de 4.361.220 francs contre 4 millions 458.385 francs pour 1930-1931.

Le conseil proposera à la prochaine assemblée un dividende de 20. francs par action, égal au précédent.

LES EXPLOITATIONS ÉLECTRIQUES (*Cote de la Bourse et de la banque*, 25 février 1933)

Constitution : le 27 février 1911, pour une durée de 99 ans. Objet : La construction, l'entreprise, l'administration, l'exploitation, la transformation de chemins de fer, de

tramways et tous services de transport ; de toutes chutes hydroélectriques, usines, stations centrales et installations en vue de la production et de l'utilisation du gaz, de l'électricité, etc. Capital social : à l'origine, 10 millions ; porté à 25 millions par des augmentations successives effectuées en 1911, 1912, 1922 et 1925 ; élevé au chiffre actuel de 45 millions en juin 1927, en 180.000 actions de 250 fr. Il existe, en outre, une dette obligataire. qui figurait dans les comptes au 31 juillet 1932 pour 20.893.000 fr. Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale; .5 % d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 % au conseil d'administration ; prélèvements facultatifs pour réserves et amortissements ; le solde aux actions.

Les comptes au 31 juillet 1932, approuvés par l'assemblée du 22 décembre 1932, se soldant par un bénéfice de 4.361.220 fr. 12 contre 4.458.385 fr. 03 pour l'exercice précédent. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible se monte à 4 millions 982.199 fr. 05 contre 4.984.769 fr. 65 précédemment ainsi que cela ressort des deux comptes de profits et pertes dressés ci-dessous :

	1930-31	1931-32
CHARGES		
Frais génér. et impôts divers	1.030.699 69	1.250.069 31
Intérêts aux obligations	1.076.224 17	1.054.225 82
	2.106.923 86	2.304.295 03
PRODUITS		
Bénéfice brut	6.565.308 89	6.665,515 15
Rappel des charges	2.106.923 86	2.304.295 03
Bénéfice net	4.458.385 03	4.361.220 12
Report antérieur	526.384 62	620.978 93
Solde disponible	4.984.769 65	4.982.189 05

Nous présentons ci-dessous les deux dernières répartitions adoptées ;

	1930-31	1931-32
Réserve légale	202.900 25	198.061 00
Amortis. frais d'émission	400.330 00	400.000 00
Intérêt statutaire	2.250.000 00	2.250.000 00
Tantièmes	160.510 47	151.315 91
Superdividende	1.350.000 00	1.350.000 00
Report à nouveau	620.978 93	632.822 14
	4.984.709 65	4.882.189 05

Le dividende a été maintenu à 20 fr. par action.

Au cours de l'exercice écoulé, dit le rapport du conseil, nous avons cédé à l'Énergie électrique de la Basse-Loire les titres et les droits que nous possédions dans la Société bretonne d'électricité. Cette opération a été effectuée moyennant, d'une part,

l'échange des titres de la Société bretonne d'électricité que nous possédions contre des actions et des obligations de l'Énergie électrique de la Basse-Loire que cette société a créées à cet effet, et, d'autre part, l'encaissement d'une soulte en espèces.

Le règlement de cette opération est intervenu pour la majeure partie postérieurement au 31 juillet 1932 et la comptabilisation complète n'en sera donc effectuée qu'au cours de l'exercice 1932-1933.

Du fait de ces accords, la Société bretonne d'électricité a transféré son siège social dans les mêmes bureaux que l'Énergie électrique de la Basse-Loire.

Compte tenu de l'opération ci-dessus, le montant de notre portefeuille au 31 juillet 1932 reste réparti ainsi qu'il suit : Affaires d'électricité, 75 % ; affaires de tramways rachetées par le pouvoir concédant ou exploitées en régie. 16 % ; autres affaires de tramways et divers, 9 %.

Les recettes brutes d'exploitation de nos sociétés affiliées et domiciliées, qui ne comprennent plus celles de la Société bretonne d'électricité ni celles de la Compagnie des Tramways de Nîmes et de la Compagnie des Tramways électriques de Béziers et Extension, dont les réseaux, comme vous le savez, ont été rachetés par les pouvoirs concédants à la date du 1^{er} janvier 1931. se sont élevés en 1931 à 47.146.628 fr. 46.

Le rapport donne ensuite les renseignements habituels sur les diverses sociétés d'électricité et de tramways dans lesquelles la Compagnie possède une participation.

Voici comment se comparent les deux derniers bilans :

	1930-31	1931-32
ACTIF		
Frais de constitution	1 00	1 00
Mobilier et installations	1 00	1 00
Frais d'augment. capital	1 00	1 00
Frais et prim. déni. oblig.	1.000.380 00	600.000 00
Portefeuille et participat.	82.369.747 47	80.003.815 35
Caisse, banques, débit, div.	23.651.546 86	25.235.300 37
Droits de transmiss., taxes	153.136 13	118.456 49
Comptes d'ordre	560.102 00	535.258 00
	<u>107.734.915 76</u>	<u>106.592.833 21</u>
PASSIF		
Capital	45.000.000 00	45.000.000 00
Dette obligataire	21.314.000 00	20.893.000 00
Réserve légale	1.451.137 74	1.554.037 99
Provision éven. diverses	1.500.000 00	1.500.000 00
Versement à effectuer sur titres et participations	6.737.750 00	1.436.250 00
Créanciers divers	25.115.586 44	29.544.985 46
Coupons à payer, tit. à remb.	1.072.069 93	1.047.102 71
Comptes d'ordre	560.102 00	535.528 00
Report antérieur	526.386 62	620.978 93
Bénéfice net	4.458.385 03	4.361.220 12

	107.734.915 76	106.592.833 21
--	----------------	----------------

Le poste Portefeuille et Participations est passé de 82.369.747 fr. 47 à 80.003.815 fr. 35, en diminution de 2.365.932 fr. 12, par suite notamment des opérations de cession d'actions de la Société bretonne d'électricité contre des actions et obligations de la Société Énergie électrique de la Basse-Loire.

Le poste Caisses, banques et Débiteurs divers est en augmentation de 1.683.753 fr. 51.

Le poste Droit de transmission et taxe sur le revenu présente une diminution de 34.679 fr. 94 provenant de la réduction de la taxe de transmission à récupérer sur les porteurs de titres en raison de la baisse des cours de ces titres.

Le montant des obligations en circulation est en diminution de 421.000 fr. correspondant aux obligations au cours de l'exercice.

Le compte Versements restant à effectuer sur titres et Participations présente une diminution de 5.301.000 fr. provenant à concurrence de 2.500.000 francs de la reprise du quatrième quart restant à verser sur les actions de la Société bretonne d'électricité et pour [le solde de libérations effectuées au cours de l'exercice sur les actions Électricité d'Alep](#) et Société minière et électrique des Landes détenues par les Exploitations électriques.

En résumé, la situation financière de l'affaire apparaît très saine.

Les Exploitations électriques
(*Le Journal des finances*, 16 juin 1933)

L'action EXPLOITATIONS ÉLECTRIQUES est bien tenue à 305 ; les recettes des cinq premiers mois de 1933 s'élèvent à 17.269.000 fr., contre 16.905.000 fr. L'assemblée ordinaire de la filiale ÉLECTRICITÉ D'ALEP est convoquée pour le 30 juin ; le conseil proposera un dividende brut de 6 %.

LES EXPLOITATIONS ÉLECTRIQUES
(*Le Journal des débats*, 26 novembre 1933)

Le bénéfice de l'exercice clos le 31 juillet 1933 s'élève à 6.568.498 fr. 57 contre 4.361.320 fr. 12 pour l'exercice précédent.

Le conseil proposera à l'assemblée du 31 décembre de prélever une somme de deux millions de francs qui serait portée en augmentation de la provision pour éventualités diverses et de maintenir le dividende à 20 francs brut par action.

LES EXPLOITATIONS ÉLECTRIQUES
(*Le Temps*, 22 décembre 1933)

L'assemblée du 21 décembre a approuvé les comptes de l'exercice au 31 juillet 1933, accusant un bénéfice de 6.568.498 francs contre 4.361.220 francs. Le dividende a été maintenu à 20 francs par action, et 2 millions ont été portés à la provision pour éventualités diverses.

LES EXPLOITATIONS ÉLECTRIQUES

Assemblée générale ordinaire du 21 décembre 1933
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 décembre 1933)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Conformément à l'article 37 des statuts, nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire pour vous faire connaître les résultats des opérations effectuées au cours de l'exercice 1932-1933, vous prier de statuer sur le bilan et les comptes arrêtés au 31 juillet 1933 et de fixer l'emploi des bénéfices.

Nous vous avons informés, lors de votre dernière assemblée générale, que nous avons cédé à la Société Énergie électrique de la Basse-Loire, les titres et droits que nous possédions dans la Société bretonne d'électricité partie en espèces, partie en actions et obligations de l'Énergie électrique de la Basse-Loire.

Comme vous le savez, le règlement de cette opération est intervenu, pour la majeure partie, au cours du présent exercice et la comptabilité définitive en a été effectuée.

Usant du droit que nous nous étions réservé, nous avons vendu les actions et obligations de l'Énergie électrique de la Basse-Loire et le produit de ces ventes a été consacré en partie à réévaluer certains titres de votre portefeuille, dans les limites admises par la décision ministérielle du 29 janvier 1932.

Le solde de cette opération est compris dans le compte de Profits et Pertes de l'exercice 1932-1933.

Au cours de cet exercice, nous avons également vendu la moitié de notre participation dans la Société Forces motrices des Pyrénées centrales.

Le portefeuille au 31 juillet 1933 est composé ainsi qu'il suit :

Affaires de production et de distribution d'électricité	66 %
Affaires de tramways rachetées par le pouvoir concédant ou exploitées en régie	22 %
Autres affaires de tramways et divers	12 %

Le compte de Profits et Pertes, après déduction des charges financières et des frais généraux, fait ressortir, pour l'exercice dont nous vous rendons compte, un solde créditeur de 6.568.498 fr. 57 contre 4.361.220 fr. 12, en augmentation de 2.207.278 fr. 45.

Étant donné la situation économique troublée que nous traversons, nous estimons qu'il conviendrait de profiter du bénéfice exceptionnel obtenu cette année pour renforcer les réserves tout en maintenant le dividende au même chiffre que celui de l'année précédente.

C'est dans cet esprit que nous vous proposons de porter la « Provision pour éventualités diverses » de 1.500.000 francs à 3.500.000 francs en prélevant sur le solde créditeur du compte de Profits et Pertes une somme de 2.000.000 de francs, d'affecter une somme de 200.000 francs à l'amortissement du solde des « Frais et prime d'émission des obligations 5 % 1930 » et enfin de répartir, comme l'an dernier, un dividende brut de 8 %, soit 20 franc par action.

Les recettes brutes d'exploitation de nos sociétés affiliées et domiciliées, qui comprennent cette année celles des Sociétés Énergie électrique du Briançonnais. Énergie électrique de Syrie et Antioche électrique, entrées en exploitation au cours de l'année 1932, se sont élevées à 40.385.990 fr. 20.

I. — AFFAIRES DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Énergie électrique du Briançonnais. — L'exploitation de l'usine des Claux a commencé le 1^{er} janvier 1932 et s'est poursuivie normalement au cours de l'année 1932.

Les ventes d'énergie à la Compagnie de Produits chimiques et électrométallurgiques Alais, Frogès et Camargue se sont élevées au cours de cette première année d'exploitation, à 13 millions de kilowattheures. Les décrets de concession de l'usine des Claux et de la ligne Les Claux-L'Argentière ont été approuvés respectivement les 31 août et 25 octobre 1932.

Le produit brut de l'exploitation de l'exercice 1932 s'est élevé à 687.676 fr. 10. et le compte de Profité et Pertes, compte tenu des charges financières, s'est soldé par un déficit de 167.859 francs 27.

Est-Électrique. — Bien que, du fait de la crise industrielle, les ventes d'énergie faites en 1913 soient en légère diminution par rapport à l'exercice précédent, le solde bénéficiaire de l'exercice 1932 est sensiblement du même ordre que celui de l'exercice 1931 ; ceci est dû, à la politique sévère d'économie et de compression des frais d'exploitation poursuivie par cette société.

Ces résultats ont permis de maintenir aux actions la même répartition que pour les exercices précédents, soit 37 fr. 60 par action ancienne et 26 fr. 25 par action nouvelle.

Compagnie financière, d'électricité. — Le compte de profits et pertes de l'exercice dès le 31 mai 1933 fait ressortir après dotation à la réserve pour fluctuations de cours des valeurs en portefeuille d'une somme de 404.697 fr.08, un bénéfice net de 25.236 fr. 40 qui, ajouté à celui de l'exercice précédent de 56.175 fr. 52, a été reporté à nouveau, après déduction de la réserve légale.

Société minière et électrique des Landes. — L'ensemble industriel constitué par le gisement de lignite d'Hostens et par la centrale électrique construite sur ce gisement et approvisionnée par lui a commencé à fonctionner le 1^{er} août 1933 ; l'exploitation s'est poursuivie depuis cette date sans interruption.

Les bénéfices de l'exercice 1932, qui ne comportait que cinq mois d'exploitation, ont été affectés à la couverture partielle des frais et travaux préparatoires de l'année : par suite, cette Société n'a pas établi de compte de profits et pertes pour cet exercice.

Société électrique du Nord-Ouest. — Cette société a poursuivi en 1932 le programme de développement de ses moyens de production et de transport.

Les ventes d'énergie se sont élevées, au cours de l'exercice 1931-1932, à 209.539.694 kWh.

Le dividende distribué a été maintenu à 40 fr. par action.

Forces motrices des Pyrénées-Centrales. — Les assemblées générales extraordinaires de cette Société en date des 3 et 27 mars 1933 ont approuvé l'apport qui a été fait par la Société anonyme de Commeny-Fourchambault et Decazeville de l'usine hydroélectrique du Castelet avec sa fabrication de carbure de calcium ainsi que l'augmentation de capital correspondante.

Au cours du premier semestre de la présente année, le deuxième quart a été appelé sur les actions non libérées.

Les frais généraux de l'exercice ont été imputés au compte de premier établissement, le bilan ne comportant pas encore, pour l'exercice 1932-1933, de compte de profits et pertes.

Énergie électrique du Rouergue. — L'usine de la Jourdanie, concédée à l'Énergie électrique du Tarn, filiale de l'Énergie électrique du Rouergue, ayant été mise en exploitation au début de 1933, un accord est intervenu entre ces deux sociétés en vue de régler les conditions d'exploitation en commun de l'ensemble de leurs usines et le partage des recettes.

Les ventes d'énergie pour l'exercice 1932-1933 se sont élevées à 131.700.000 kWh. dont 119 millions 300.000 kWh. pour l'Énergie électrique du Rouergue contre 116.600.000 pour l'exercice précédent.

Cette société envisage le placement, dans un avenir plus ou moins rapproché, de l'énergie actuellement disponible provenant de ses usines.

Le compte de profits et pertes au 30 juin 1933 fait ressortir, après déduction des frais généraux, des charges financières et d'une dotation de 1.966.800 fr. au fonds d'amortissement et de renouvellement et compte tenu du report de l'exercice précédent, un solde bénéficiaire de 2.237.371 fr. 93. .

Société d'Énergie électrique de la Sorgue et du Tarn. — Cette Société a obtenu le renouvellement. pour quarante ans de ses anciennes concessions qui étalent arrivées à expiration.

Malgré la réduction de la consommation de l'énergie pour la force motrice, les recettes d'exploitation sont en augmentation sur celles de l'exercice précédent, du fait de l'accroissement de la consommation d'énergie pour l'éclairage et les usages domestiques.

Le dividende distribué pour l'exercice 1932 n été maintenu à 40 francs par action.

Électricité d'Alep*. — Le développement de la clientèle s'est trouvé ralenti au cours de l'année 1932, en raison de la crise qui a été aggravée dans le Nord de la Syrie du fait de deux récoltes mauvaises successives.

Le nombre total de clients desservis par le réseau de distribution d'énergie électrique est passé à fin décembre 1932 à 4.229 contre 4.073 à fin décembre 1931 et la puissance raccordée au réseau est passée de 2.996 kWh. à fin décembre 1931 à 3.262 kWh. à fin décembre 1932 ; à cette dernière date, le réseau de distribution d'eau atteignait un développement de 63 km, le nombre de clients raccordés s'élevait à 1.230 et le nombre de mètres cubes vendus en 1933 a atteint 337.500.

Cette société s'est. mise d'accord avec son pouvoir concédant pour apporter certaines modifications à l'établissement du compte conventionnel de gestion dont le solde débiteur éventuel est à la charge de la ville, en vue d'alléger ce compte dans la mesure du possible.

Les recettes revenant à cette société au titre de l'exercice 1932, par application de ses conventions avec la ville d'Alep se sont élevées à 7 millions 476.896 fr. 55 auxquelles s'ajoutent 37.528 francs 43 d'intérêts, commissions et divers.

Après déduction des frais généraux sociaux, des intérêts et frais d'émission des obligations, d'une somme de 1.091.204 fr. 30 représentant la dotation au « fonds d'amortissement du premier établissement » et compte tenu de l'application des nouveaux accords dont question ci-dessus, le compte de profits et pertes de l'exercice 1932 s'est soldé par un bénéfice de 3.410.526 fr. 31, ce qui a permis à cette Société de distribuer un dividende de 30 fr. brut par action.

Énergie électrique de Syrie*. — Cette société, qui était le principal actionnaire de la Compagnie d'éclairage et de force motrice d'Alexandrette, a été autorisée, par une convention en date du 21 Juin 1932, à reprendre pour son propre compte et à dater du 1^{er} janvier 1933, la concession de distribution d'énergie électrique dans la ville d'Alexandrette.

En conséquence, la Compagnie d'éclairage et de force motrice d'Alexandrette, n'ayant plus d'objet social, a été dissoute à la même date.

La Société Antioche électrique, filiale de l'Énergie électrique de Syrie, a exploité normalement au cours de l'exercice 1932, le secteur électrique dans la ville d'Antioche dont elle est concessionnaire.

Le compte de profits et pertes de l'Énergie électrique de Syrie au 30 juin 1933, fait ressortir, après dotation d'une provision pour fluctuation des cours, des titres en portefeuille pour un total de 900.000 francs, un solde créditeur de 120.132 fr. 68 qui a été reporté à nouveau.

Hydrofina. — Les ventes de courant des sociétés d'Hydrofina se sont élevées en 1932 à 71 millions 152.573 kWh.

Le solde disponible de l'exercice 1932-1933, soit francs belges, : 4.762.628 fr. 23. a été employé à des amortissements divers.

Société minière bulgare Badachté. — Les ventes de lignite et de charbon provenant des mines exploitées par cette société ont atteint 99.026 tonnes en 1932 contre 84.500 tonnes en 1931.

Le bénéfice de l'exercice 1932 s'est élevé à 4.013.334 levas ; ce bénéfice, ainsi que celui de l'exercice 1931 qui n'avait pas reçu d'affectation, ont été répartis sous forme de distribution d'actions à raison d'une action nouvelle pour 8 actions anciennes possédées ; le capital a été de ce fait porté de 40 à 15 millions de leva.

Société pour l'Énergie électrique Adrée. — Les ventes d'énergie se sont élevées, au cours de l'exercice 1932, à 3.322.000 kWh. contre 3 millions 270.000 kWh. pour l'exercice précédent.

Le bénéfice net de l'exercice 1932 s'est élevé à 4.013.334 levas ; ce bénéfice, ainsi que celui de l'exercice 1931, qui n'avait pas reçu d'affectation, ont été répartis sous forme de distribution d'actions à raison d'une action nouvelle pour 8 actions anciennes possédées ; le capital a été, de ce fait, porté de 40 à 45 millions de levas.

II. — AFFAIRES DE TRAMWAYS

a) Affaires rachetées par le Pouvoir concédant ou exploitées en Régie

Compagnie du Tramway de Bordeaux-Bouscat au Vigean et extensions. — Compagnie du Tramway de Bordeaux à Léognan. — Compagnie des Tramways électriques dg Bordeaux-Pessac. — En conformité des arrêtes rendus par le Conseil de préfecture interdépartemental de Bordeaux et bien que le Conseil d'État n'a pas encore rendu son arrêt dans le pourvoi formé contre ces arrêtes par le département de la Gironde, ce dernier a versé à chacune de ces compagnies, conformément aux accords intervenus, le montant des annuités définitives de l'année 1932.

La Compagnie du Tramway de Bordeaux -Bouscat au Vigean et Extensions a réparti, comme les années précédentes, un nouvel acompte de 8 fr. par action de capital et de 3 fr. par action de jouissance, sur le montant des annuités versées par le département.

Compagnie des Tramways électriques de Béziers et extension (en liquidation). — La Ville de Béziers n'ayant pas effectué aux dates prévues à la convention de rachat, le versement des sommes dont elle était redevable à cette compagnie, les comptes de liquidation des exercices 1931 et 1932 ne pourront, être établis que lorsque la Ville de Béziers aura rempli ses engagements ; les charges de ces deux exercices ont, en conséquence, été portées dans un compte d'attente.

Compagnie des Tramways de Nîmes (en liquidation). — À la suite de l'approbation par décret, le 12 novembre 1932, de la convention de rachat intervenue entre la Ville de Nîmes et la Compagnie des Tramways de Nîmes, cette dernière Compagnie, n'ayant plus d'objet social, s'est mise en liquidation le 6 avril 1933 et notre société a été nommée liquidateur ; le contrat de domiciliation de cette Compagnie a été, en conséquence, résilié d'un commun accord à la même date.

Le compte de profita et pertes au 31 décembre 1933, qui comportait notamment les annuités de rachat des années 1931 et 1932, fait ressortir un solde créditeur de 678.038 fr. 50 : il a été réparti à chacune des actions non amorties, à titre de premier remboursement du capital, une somme de 100 francs, sur laquelle un acompte de 15 francs avait été réparti en 1932.

Compagnie des Tramways électriques de Saint-Étienne (en liquidation). — Le compte de liquidation de l'exercice 1932 a permis, après dotation à la provision pour amortissement du capital, la répartition à chacune des actions, de la Compagnie des Tramways électriques de Saint-Étienne non amorties, d'une somme de 5 fr. à titre de remboursement du capital.

Compagnie des Tramways électriques de Dijon. — Cette Compagnie, en suite d'une convention spéciale intervenue avec la ville de Dijon, a mis en exploitation en avril 1933, un réseau d'autobus composé de trois lignes desservant divers quartiers de la ville.

Le compte de profits et pertes de l'exercice 1932, se présente avec un bénéfice net de 86.292 francs 39 contre 85.208 fr. 31 pour l'exercice précédent, le dividende de 9 fr. par action, net de la taxe sur le revenu, a pu être maintenu.

Compagnie des Tramways électriques d'Oran. — Le produit brut de l'exercice 1932 s'est élevé à 470.326 fr. 97 contre 417.189 fr. 70 pour l'exercice précédent, ce qui a permis à cette Compagnie de distribuer un dividende de 38 fr. brut par action.

Cette Compagnie a signé avec le département, deux avenants fixant, pour l'année 1932, de nouvelles conditions d'exploitation pour la ligne d'Oran à El-Ançor, plus équitables que celles antérieurement en vigueur.

Compagnie des Omnibus et Tramways de Lyon. — Cette société a continué à subir les effets tant de la concurrence qui lui est faite par des services libres d'autobus que de la crise industrielle spécialement intense dans la région lyonnaise.

Toutefois, grâce à de sérieuses compressions de dépenses réalisées en 1932, le compte conventionnel d'exploitation, qui est en vigueur depuis 1924 et qui lie la Compagnie des Omnibus et Tramways de Lyon avec le département du Rhône et la ville de Lyon, s'est soldé par un bénéfice contre une perte l'année précédente : de ce fait, la Compagnie, conformément à cette convention, a encaissé en 1932 une rémunération d'exploitation alors qu'en 1931, cette rémunération avait été nulle.

Le compte de profits et pertes de l'exercice 1932 se solde par un bénéfice net de 3 millions 63.894 fr. 43 contre 1.547.709 fr, 54 pour l'exercice précédent : un dividende de 30 fr. par action non amortie et de 17 fr. 60 par action de jouissance, contre respectivement 25 et 12 fr. 60 pour l'exercice précédent, a été distribué,

b) Autres affaires de Tramways

Les produits d'exploitation de l'année 1932 pour l'ensemble de ces affaires, sont sensiblement les mêmes qu'en 1931 ; les dividendes ont, en général, été maintenus aux mêmes chiffres que l'année précédente à l'exception de la Compagnie centrale des Tramways électriques dont les résultats ont été insuffisants pour faire une répartition aux actions.

Les avenants provisoires fixant le régime d'exploitation de certaines de ces Sociétés sont venus à expiration le 31 décembre 1932 et ont été renouvelés pour une nouvelle période d'une année.

Le Conseil d'État, par un arrêt en date du 9 décembre 1932, a rendu dans l'instance introductive contre la ville de Cherbourg par une de nos filiales, la Compagnie des Tramways de Cherbourg, en compensation des charges extracontractuelles qu'elle avait subies, dans le passé, donne entièrement satisfaction aux différents chefs de demande de ladite Compagnie et a renvoyé pour leur examen au fond devant le Conseil de préfecture.

Il résulte des conclusions du commissaire du gouvernement dans cette affaire, qu'il appartient au pouvoir concédant de protéger, dans l'intérêt général, le service public concédé et que le concédant et le concessionnaire doivent rechercher à rendre l'exploitation payante au moyen de conventions équitables.

La plupart des Compagnies de tramways affiliées et domiciliées souffrent de la concurrence qui leur est faite sur leurs lignes concédées par des services libres d'autobus non assujettis aux charges et obligations imposées aux services concédés en vertu de leurs cahiers des charges.

En conformité de la jurisprudence en la matière et notamment de celle rappelée ci-dessus, des réglementations sont d'ores et déjà intervenues dans plusieurs villes dans

lesquelles certaines de nos Compagnies affiliées où domiciliées exploitent des réseaux de tramways en tant que concessionnaires ; certaines de ces réglementations ont, d'ailleurs, été déférées au Conseil d'État, à la requête d'entrepreneurs libres.

La majeure partie de ces Compagnies ont été amenées, d'accord avec leurs pouvoirs concédants, à substituer en tout ou partie des autobus aux tramways sur certaines lignes.

*
* *

D'une manière générale, les clauses et conditions des contrats de domiciliation chez notre société des Compagnies concessionnaires de tramways affiliées à notre groupe — contrats qui, comme vous le savez, se renouvellent annuellement par tacite reconduction — ont été, d'un commun accord, rendues applicables aux services d'autobus que ces compagnies exploitent maintenant.

Engagements comptabilisés pour mémoire

Nous avons comptabilisé « pour mémoire » les engagements pris par notre Société envers les tiers, de même que ceux pris par les tiers envers notre Société.

Ces divers engagements se résument comme suit :

1° Garantie donnée, solidairement avec une autre société, pour le service des emprunts obligataires de 15.000.000 et de 10.000.000 de francs de la Société Électricité d'Alep avec la garantie d'un établissement de crédit pour la moitié ;

2° Faculté de découvert en compte courant «in 3.700,000 fr, accordée à la Société Electricité d'Alep avec garantie de la Société Énergie électrique de Syrie, et actuellement réalisée en totalité

3° Faculté de découvert en compte courant de 1.500.000 fr. accordée à la Société Antioche Électrique, avec la garantie de la Société Énergie électrique de Syrie et en partie réalisée :

4° Faculté de découvert en compte courant de 14.500.000 fr., presque entièrement réalisée, accordée à la Société Énergie électrique du Briançonnais, avec le concours de deux établissements de crédit auxquels votre Société a donné son aval de garantie pour leur part respective.

Pour ne pas alourdir inutilement le bilan, nous n'y vous pas fait figurer ceux de ces engagements qui ne sont pas encore réalisés:

Vous trouverez dans le rapport de vos commissaires aux comptes les renseignements détaillés au sujet du bilan soumis à votre approbation.

.....

Nous avons le regret de vous informer du décès, survenu le 27 octobre dernier, de M. Henri Maréchal, administrateur de votre société depuis de nombreuses années ; nous pensons être vos interprètes en exprimant ici les regrets unanimes que nous éprouvons d'être privés de sa précieuse collaboration.

.....

RÉSOLUTIONS

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, les approuve dans toutes leurs parties avec toutes les propositions qui en sont la conséquence.

Elle approuve et ratifie les opérations faites pendant l'exercice et donne quitus aux membres du conseil d'administration pour tous les actes de leur gestion pendant l'exercice 1932-1933,

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve le bilan et les comptes de l'exercice 1932-1933, tels qu'ils lui sont présentés et détaillés ; elle arrête à la somme de 6.568.498 fr. 57 le solde créditeur du compte de Profits et Pertes de cet exercice et en décide la répartition proposée par le conseil d'administration.

En conséquence, l'assemblée générale fixe à 20 francs par action le montant brut du dividende distribué pour l'exercice 1932-1933, soit à 17 fr. 63 par action nominative et à 16 fr. 86 par action au porteur, le montant net de ce dividende : elle décide que celui-ci sera payé aux taux nets ci-dessus, en une seule fois, à partir de ce jour, aux caisses des établissements de crédit ci-après :

La Société Générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 39. boulevard Haussmann, à Paris et dans toutes ses agences de Paris et des départements ;

La Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris :

La Société Lyonnaise de Dépôts et de Crédit industriel à Lyon et dans ses agences ;

MM. Saint-Olive, Cambefort et Cie, banquiers, 13, rue de la République, à Lyon ;

MM. Cottet et Cie, Banquiers, 10, rue de la Bourse, à Lyon ;

La Banque de Paris et des Pays-Bas, 31, rue des Colonies, à Bruxelles :

La Banque de Bruxelles, 2, rue de la Régence, à Bruxelles, et dans ses agences ;

MM. P.-M. Philippson et Cie, banquiers, 41, rue de l'Industrie, à Bruxelles ;

La Société française de Banque et de Dépôts, 72, rue Royale, à Bruxelles.

Ce dividende net sera payable sur présentation des certificats nominatifs pour les titres nominatifs et du coupon n° 22 pour les titres au porteur.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme M. Ernest Bastady et M. Camille Cottet, commissaires, chargés de faire à la prochaine assemblée générale ordinaire le rapport sur les comptes de l'exercice 1933-1934 et fixe à 2.000 francs la rémunération de chacun d'eux.

Elle décide qu'éventuellement un commissaire pourra agir seul en cas d'empêchement de son collègue.

MM. Bastady et Cottet, présents à l'assemblée. déclarent accepter lesdites fonctions.

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne acte au conseil d'administration de ce qu'il lui a été verbalement rendu compte, en conformité de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, des traités, marchés et entreprises passés avec les sociétés dans lesquelles certains administrateurs de la Société Les Exploitations électriques ont des intérêts directs ou indirects et notamment avec les sociétés affiliées et domiciliées.

Elle renouvelle au conseil d'administration, pour l'exercice 1933-1934, l'autorisation prévue à l'article ci-dessus de la loi précitée.

LES EXPLOITATIONS ÉLECTRIQUES

(L'Information financière, économique et politique, 21 décembre 1934)

Les bons résultats de l'exercice, quoique ne comportant pas le bénéfice exceptionnel de l'an dernier, ont permis le maintien du dividende.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons acquis une participation importante dans la Société d'électricité de la région de Dunkerque ; nous avons pris également un intérêt dans la société « Centrales électriques des Flandres et du Brabant ».

La gestion et le contrôle des services d'exploitation de la Société « Tramways et électricité de Damas » nous ont été confiés à compter du 1^{er} juillet dernier.

Tenu compte des nouvelles participations et de mouvements normaux du portefeuille, celui-ci était composé ainsi qu'il suit au 31 juillet 1934 :

Affaires de production et de distribution d'électricité 72 %
Affaires de tramways rachetées par le pouvoir concédant ou exploitées en régie
18 %
Autres affaires de tramways et divers 10 %

Le compte de profits et pertes, après déduction des charges financières et des frais généraux, fait ressortir, pour l'exercice dont nous vous rendons compte, un solde créditeur de 3.955.779 fr. 03 contre 6.568.498 fr. 67 pour l'exercice précédent.

Nous croyons devoir vous rappeler que les comptes de l'exercice 1932-33 comprenaient un bénéfice exceptionnel provenant d'une importante réalisation de titres du portefeuille, dont il vous a été rendu compte lors de votre dernière assemblée générale ; ce bénéfice a, d'ailleurs, servi à renforcer les réserves, tout en maintenant le dividende au même chiffre que les années précédentes.

Les résultats de l'exercice 1933-34 nous permettent de vous proposer la répartition d'un dividende brut de 8 % aux actions, comme l'an dernier, soit 20 fr. par action.

Les recettes brutes d'exploitation de nos sociétés affiliées ou domiciliées se sont élevées, pendant l'année 1933, à 51.324.213 fr. 51, y compris les recettes réalisées par la Société d'énergie électrique du Tarn, filiale d'Énergie électrique du Rouergue, dont l'usine de la Jourdanie a été mise en exploitation en janvier 1933.

Nous vous donnons ci-après quelques renseignements sur les différentes affaires dans lesquelles votre société est intéressée.

I. — AFFAIRE DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Énergie électrique du Briançonnais. — Au cours de l'année 1933, les ventes d'énergie à la Compagnie de Produits chimiques et électrométallurgiques Alais, Frogès et Camargue ont dépassé 19.000.000 de kilowattheures.

Le produit brut de l'exploitation de l'exercice 1933 s'est élevé à 927.017 fr. 23 et le compte de profits et pertes, tenu compte des charges financières, s'est soldé par un déficit de 23.063 fr. 40 qui, ajouté au solde débiteur précédent de 157.959 fr. 27, a laissé un solde déficitaire de 180.922 fr. 67.

Des accords en vue de nouvelles fournitures ou d'échanges de courant ont été réalisés avec l'Association des industries électriques contre la tuberculose, avec la Régie électrique de la ville de Briançon, ainsi qu'avec la Société fermière de la nitrogène et ont nécessité la construction des nouvelles lignes de transport.

Société d'électricité de la région de Dunkerque. — Cette société est concessionnaire de la distribution d'énergie électrique dans la Ville de Dunkerque et les communes environnantes : elle dessert une région d'environ 100.000 habitants, l'énergie nécessaire à ces fournitures de courant lui est fournie par la Société électrique du Nord-Ouest, dans laquelle nous sommes déjà intéressés.

Les ventes d'énergie se sont élevées, en 1933, à 13.293.948 kWh.

Le nombre d'abonnés est passé de 22.200 au 31 décembre 1932 à 23.624 au 31 décembre 1933.

Le dividende distribué a été de 85 fr. par action, comme pour l'exercice précédent.

Est-Électrique. — Au cours de l'exercice 1933, cette société a porté son capital de 30.000.000 de francs à 35.000.000 de francs au moyen de l'incorporation, dans ce capital, des réserves disponibles.

Les ventes d'énergie de cette société ont dépassé, en 1933, celle de l'exercice précédent de 14 % environ.

Ces résultats ont permis d'augmenter la dotation au Fonds de renouvellement du matériel et de maintenir aux actions la même répartition que pour les exercices précédente, soit 37 fr. 50 par action libérée et 26 fr. 25 par action libérée du quart.

Compagnie financière d'électricité. — Cette société a ramené son capital social de 50.000.000 de francs à 35.000.000 de francs par le rachat au-dessous du pair et l'annulation de 15.000 actions. Le compte de profits pertes, au 31 mai 1934, après dotation à la provision pour fluctuation de cours des valeurs du portefeuille, d'une somme de 240.360 fr. 43, fait ressortir, tenu compte du report des exercices précédents, un bénéfice net de 200.037 fr. 89 qui a été reporté à nouveau après déduction de la réserve légale.

Centrales électriques des Flandres et du Brabant. — Cette société, qui assure la distribution d'énergie dans une zone importante de Belgique, a obtenu des résultats satisfaisants en 1933 : les ventes se sont élevées à 226.721.000 kWh. et les bénéfices bruts sont en augmentation de 4.243.967 fr. bel. 46 sur ceux de 1932 : il a été réparti un dividende de 35 francs belges brut par action et de 10 fr. b. 17 brut par part sociale, *prorata temporis*.

Société minière et électrique des Landes. — Au cours de l'exercice 1933, l'ensemble industriel d'Hostens a fonctionné dans des conditions satisfaisantes.

Les ventes d'énergie de la centrale se sont élevées à 36.226.000 kWh. : des négociations sont en cours en vue d'étendre les débouchés de l'énergie produite par la centrale et d'améliorer les prix de vente.

Après déduction des frais généraux sociaux et des charges financières, il est resté disponible une somme de 432.213 francs 95, qui a été portée à un compte « Amortissements et Dépréciation ».

Société électrique du Nord-Ouest. — Les ventes d'énergie ont atteint, en 1933, 213.193.342 kWh. contre 209.539.894 pour l'exercice précédent.

Le dividende distribué a été maintenu à 40 francs par action.

Forces Motrices des Pyrénées Centrales. — Cette société a effectué des travaux à son usine du Castelet, destinés à augmenter la puissance disponible de cette chute.

Les résultats d'exploitation et le produit des intérêts de ses fonds a permis d'affecter une somme de 40.568 fr. 33 à l'amortissement du compte « Usines et Concessions » et de 94.051 fr. 30 à l'amortissement des frais d'augmentation de capital.

Énergie électrique du Rouergue. — L'exploitation s'est poursuivie, au cours de l'exercice 1933-1934, conformément à l'accord intervenu entre Énergie électrique du Rouergue et sa filiale Énergie électrique du Tarn, accord qui a réglé les conditions d'exploitation en commun de cet ensemble technique et l'utilisation par Énergie électrique du Rouergue du bassin de compensation de la Jourdanie dont la chute est concédée à Énergie électrique du Tarn.

Les recettes totales d'énergie ont ainsi atteint, pour l'ensemble des usines, 153.000.000 de kWh. contre 131.700.000 pour l'exercice précédent et le produit d'exploitation de Énergie électrique du Rouergue a atteint en 1933-1934, après partage des recettes entre les deux Sociétés, 7.508.832 fr. 94 contre 7.488.383 francs 09, pour l'exercice précédent.

Le compte de profits et pertes, au 30 juin 1934, fait ressortir, après déduction des frais généraux, des charges financières et d'une dotation de 2.044.500 fr. au fonds

d'amortissement et de renouvellement et compte tenu du report de l'exercice précédent, un solde bénéficiaire de 3.740.954 fr. 58.

Énergie électrique de la Sorgue et du Tarn. — Cette société a réalisé, dans des conditions satisfaisantes, le programme d'extension de son réseau qu'elle s'était fixé.

Les résultats généraux de l'exercice 1933 sont en progression sur ceux de l'exercice précédent ; après déduction des amortissements, provisions et charges financières, le compte de profits et pertes fait apparaître un solde bénéficiaire de 3 millions 99.961 fr. 90 : toutefois, les disponibilités de cette société se trouvant immobilisées par suite de la défaillance de ses banquiers, ce bénéfice a été reporté à nouveau.

Électricité d'Alep. — Pour mieux adapter ses tarifs d'énergie électrique aux conditions économiques du pays, cette société a été amenée à les modifier, ce qui a contribué à augmenter le nombre total des clients desservis qui est ainsi passé, à fin décembre 1933, à 5.364 contre 4.299 à fin décembre 1932 ; d'accord avec la Ville d'Alep, l'extension de l'éclairage public et du réseau basse tension a été décidée.

Les travaux de parachèvement du service des eaux sont presque entièrement terminés : le nombre de clients raccordés s'élevait, au 31 décembre 1933, à 2.186 contre 1.230 au 31 décembre 1932 et le nombre de mètres cubes vendus, en 1933, à 356.000 contre 337.500 en 1932.

Par application de ses conventions avec la Ville d'Alep, les recettes revenant à cette société au titre de l'exercice 1933 se sont élevées à 6.027.004 fr. 55. auxquelles se sont ajoutés 140.019 fr. 75 d'intérêts, commissions et divers.

Après déduction des frais généraux sociaux, des intérêts et frais des obligations, d'une somme de 500.585 fr. 20 affectés au fonds d'amortissement du premier établissement et d'une somme de 150.000 francs pour amortissements divers de matériel en magasin, le compte de profits et pertes de l'exercice 1933 se solde par un bénéfice de 4.276.956 fr. 16, qui a été porté à un compte d'attente, la Ville n'ayant pas encore réglé le déficit du compte de gestion.

Cette Société a mis à l'étude, sur demande de la Ville, un projet d'avenant à sa convention en vue d'apporter certaines modifications aux modalités de règlement du déficit annuel éventuel du compte de gestion, des garanties supplémentaires pour le paiement de ce déficit devant être, en contre-partie, accordées par la Ville d'Alep.

Énergie électrique de Syrie. — La réfection complète du réseau de distribution d'énergie électrique d'Alexandrette, dont cette société est concessionnaire, et sa transformation pour emploi du courant alternatif ont été achevées : les nouvelles installations ont été mises en service au cours de l'exercice 1933-1934.

La Société Antioche Electrique, filiale de Énergie Electrique de Syrie, a exploité normalement, au cours de l'année 1933, le secteur électrique dans la Ville d'Antioche, dont elle est concessionnaire.

Le compte de Profits et Pertes de Énergie électrique de Syrie, au 30 juin 1934, fait ressortir, après déduction des frais généraux et des charges financières et tenu compte du solde créditeur précédent, un solde bénéficiaire de 189.165 francs 07.

Hydrofina. — Les revenus d'exploitation et les dividendes des participations de cette société se sont élevés à 17 millions 950.344,96 francs belges. Après paiement des frais généraux et des charges financières, le solde a été affecté à des amortissements divers.

Société anonyme minière Bulgare Badachté. — Les ventes de lignite et de charbon provenant des mines exploitées par cette société ont été en légère diminution en 1933, par rapport à celles de l'exercice précédent : elles ont été ramenées à 94.423 tonnes contre 99.026 en 1932.

Après déduction des frais généraux sociaux et des charges financières, le solde bénéficiaire du compte de Profits et Pertes de l'exercice 1933 s'élevant à Levas : 3.336.050 a été, en raison de la situation économique en Bulgarie, porté à une réserve spéciale qui pourra être utilisée ultérieurement à une mise en distribution au profit des actionnaires.

Société anonyme pour l'Énergie électrique Adrée. — Au cours de l'exercice 1933, les ventes d'énergie se sont élevées à 3.165.000 kWh. contre 3.322.000 pour l'exercice précédent.

Le compte de Profits et Pertes de l'exercice 1933 fait ressortir un bénéfice de Levas : 1.803.021, qui a été, en raison de la situation économique en Bulgarie, porté à une réserve spéciale, laquelle pourra être utilisée ultérieurement à une mise en distribution au profit des actionnaires.

II. — AFFAIRES DE TRAMWAYS

a) Affaires rachetées par le pouvoir concédant ou exploitées en régie

Compagnie du Tramway de Bordeaux-Bouscat au Vigean et extensions. — Compagnie du Tramway de Bordeaux à Léognan. — Compagnie des Tramways électriques de Bordeaux-Pessac. — Conformément aux arrêtés rendus par le conseil de préfecture interdépartemental de Bordeaux et aux accords intervenus, le département de la Gironde a versé à chacune de ces compagnies le montant des annuités définitives de l'année 1933.

Un nouvel acompte brut de 8 francs par action de capital et de 3 francs par action de jouissance a été réparti, comme les années précédentes, par la Compagnie du Tramway de Bordeaux-Bouscat au Vigean et Extensions, sur le montant des annuités versées par le département.

Le Conseil d'État vient de rendre tout récemment, le 9 novembre dernier, sa sentence, dans les pourvois intentés par le département de la Gironde contre les arrêtés précités du conseil de préfecture interdépartemental de Bordeaux : cette haute juridiction a maintenu la valeur des objets mobiliers rachetés et le montant de l'annuité de rachat, tels que le conseil de préfecture les avaient évalués, mais elle a décidé qu'il serait tenu compte du fait que, pendant la guerre, les réseaux n'ont pas pu être entretenus comme il aurait fallu et que, pour cette raison, les trois compagnies payeraient au département une somme de 690.000 francs au total, augmentée des intérêts de droit depuis le 7 février 1929.

Compagnie des Tramways électriques de Béziers et extension (en liquidation). — La ville de Béziers n'a encore versé aucune des sommes dont elle est redevable envers cette compagnie, nonobstant les engagements pris par elle dans la convention de rachat, un différend s'étant élevé sur la superficie des immeubles remis par la compagnie, lors du rachat.

Un accord de principe étant intervenu récemment, il y a lieu d'espérer que la compagnie encaissera à bref délai les sommes qui lui sont dues par la ville : dans le cas contraire, nous envisagerions en notre qualité de liquidateur, les mesures que la situation comporterait.

Les comptes de liquidation des exercices 1931 à 1933 inclus ne pourront être établis que lorsque la ville aura rempli ses engagements : les frais généraux et charges de ces exercices ont été portés dans un compte d'attente,

Compagnie des Tramways de Nîmes (en liquidation). — Il a été réparti, en juillet dernier, à titre de remboursement du capital, une somme de 50 francs à chacune des actions non amorties.

Compagnie des Tramways électriques de Saint-Denis (en liquidation). — En notre qualité de liquidateur de cette Compagnie, nous avons signé, les 24 juillet-10 août 1933, avec la Ville de Saint-Étienne, un avenant à la convention de rachat, en vue de préciser comment devait être calculé le capital restant en circulation pour le cas où la Ville userait de la faculté, qui lui est réservée dans ladite convention, de s'affranchir de l'annuité de rachat, en remboursant le capital de la Compagnie restant en circulation.

Le solde créancier du compte de liquidation au 31 décembre 1933, auquel a été ajouté le solde du compte provision pour amortissement du capital-actions qui n'a plus de raison de figurer dans les comptes d'une façon spéciale ; en suite de l'avenant dont question ci-dessus, s'est élevé à 206.604 fr. 68, ce qui a permis de répartir, à titre de remboursement du capital, une somme de 10 francs à chacune des 14.515 actions restant en circulation.

Compagnie des Tramways électriques de Dijon. — Un avenant à la convention autobus, précédemment intervenue entre la Ville de Dijon et cette Compagnie, a étendu la concession à deux lignes nouvelles : Dijon-Talant et Dijon-Fontaine-les-Dijon avec exclusivité des droits de stationnement et d'arrêt sur la vote publique empruntée par les nouvelles lignes.

Les travaux d'établissement de la voie ferrée et de la ligne aérienne sur la ligne d'Ouges-Longvic, concédée à la Compagnie, sont en grande partie terminés.

Le compte de profits et pertes de l'exercice 1933 se présente avec un bénéfice net de 86.884 fr. 51 contre 82.202 fr. 39 pour l'exercice précédent : le dividende de 9 fr. par action, net de la taxe sur le revenu, a été maintenu.

Compagnie des Tramways électriques d'Oran. — Les avenants provisoires fixant les conditions d'exploitation de la ligne d'Oran à El-Ancer ont été prorogés jusqu'au 31 décembre 1936 et la convention y relative est soumise à la ratification de l'administration supérieure.

Le produit brut de cet exercice s'est élevé à 517.761 fr. 62 contre 470.326 fr. 97 pour l'exercice précédent ; le dividende brut de 38 fr. par action a été maintenu.

Compagnie des Omnibus et Tramways de Lyon. — Au cours de l'exercice 1933, un accord est intervenu entre cette Compagnie et ses pouvoirs concédants, mettant fin transactionnellement aux procès qu'elle avait été dans l'obligation d'engager.

Le compte de Profits et Pertes de l'exercice 1938 se solde par un bénéfice net de 3.466.229 fr. 76 contre 3.063.894 francs 43 pour l'exercice précédent, ce qui a permis à cette Société de distribuer un dividende de 32 fr. par action non amortie et de 19 fr. 60 par action de jouissance, contre respectivement 30 fr. et 17 fr. 50 pour l'exercice précédent.

b) Autres affaires de Tramways

Pour l'ensemble de ces affaires, les produits d'exploitation réalisés au cours de l'année 1933 sont sensiblement du même ordre que ceux de l'exercice précédent : les dividendes distribués par certaines de ces Compagnies ont été maintenus aux mêmes chiffres qu'en 1932.

Cependant, la plupart de ces affaires ont continué à souffrir de la concurrence qui leur est faite sur leurs lignes concédées par des services libres d'autobus non assujettis aux obligations imposées aux services concédés.

Du fait des accords intervenus avec leurs pouvoirs concédants, ces sociétés concessionnaires de lignes de tramways sont autorisées à exploiter un certain nombre de lignes au moyen d'autobus ; toutefois, le réseau d'Angoulême de la Compagnie centrale de Tramways électriques a arrêté son exploitation par tramways et l'a remplacée en totalité par un service d'autobus exploité en vertu d'une nouvelle convention intervenue avec la ville d'Angoulême.

La Compagnie des Tramways électriques de Caen a été chargée par la Société métallurgique de Normandie de transporter, par autobus, le personnel de cette dernière Société entre les usines de Mondeville et Caen : l'accord intervenu à cet effet a remplacé purement et simplement la convention intervenue antérieurement entre ces deux sociétés, pour le transport du personnel par tramways.

.....

LES RÉOLUTIONS

Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité, Elles concernent l'approbation des comptes de l'exercice, le quitus aux administrateurs et la répartition proposée par le conseil.

Le dividende, fixé à 20 fr. par action, sera mis en paiement à partir du 1^{er} février sur présentation des certificats nominatifs pour les titres nominatifs et du coupon n° 23 pour les titres au porteur. Le coupon net ressort : par action nominative, à 18 fr. 09 ou 17 fr. 20 suivant que les actionnaires bénéficient ou non des dispositions de l'article 1 du décret du 11 juillet 1934 ; par action au porteur 16 fr. 43.

Quitus a été donné à la succession de M. Maréchal du mandat d'administrateur qu'il remplissait.

MM. Caudrelier, Francken, Ithier, Lagasse de Loch, Palante et Weyl, administrateurs sortants, ont été réélus pour une nouvelle période de six années. La nomination de M. Poirier comme administrateur a été ratifiée.

Une assemblée extraordinaire avait été convoquée pour se tenir à l'issue de l'assemblée ordinaire, en vue de la mise en harmonie des statuts avec la loi réglementant le droit de vote dans les assemblées. Le quorum n'ayant pas été atteint, cette assemblée a dû être reportée.

LES EXPLOITATIONS ÉLECTRIQUES

(*L'Information financière, économique et politique*, 20 décembre 1935)

.....
L'assemblée a ratifié la nomination de M. Albéric May comme administrateur, en remplacement de M. Pierre Liénart, démissionnaire.

LES EXPLOITATIONS ÉLECTRIQUES

(*Le Journal des débats*, 22 décembre 1935)

L'assemblée tenue le 19 décembre a approuvé les comptes de l'exercice au 31 juillet 1935 se soldant par un bénéfice de 5.305.635 fr. contre 3.955.779 fr. l'exercice précédent. Le dividende a été maintenu à 20 fr. brut par action.

LES EXPLOITATIONS ÉLECTRIQUES

(*Le Temps*, 22 avril 1936)

Voici les résultats de plusieurs filiales pour 1935 :

Tramways de Caen. — Produit brut, 143.558 francs. Après dotation au fonds d'amortissement le solde bénéficiaire est de 1.038 francs, ce qui ramène le report déficitaire à 111.966 francs.

Tramways électriques de Montpellier. — Bénéfice net de l'exercice 1935 255.270 francs contre 855.257 francs en 1934. Maintien du dividende à 18 fr. 75.

Tramways de Cherbourg. — Bénéfice net 56.503 contre 48.257 francs, Dividende proposé 5 francs brut contre 4 francs.

Tramways électriques de Châlons-sur-Marne. — Bénéfice net 11.662 francs contre 18.464 francs en 1934. Il sera proposé le remboursement au pair de 110 actions, soit un montant de 11.000 francs. L'an dernier, le dividende était de 3 francs.

Tramways électriques de Besançon. — Le bénéfice net est de 55.052 francs contre 56.031 francs en 1934.

Le maintien du dividende à 10 francs brut sera proposé à la prochaine assemblée.

Énergie électrique du Tarn. — Le bénéfice net, de 444.731 francs contre 483.100, francs a été affecté, comme l'an dernier, au fonds d'amortissements.

Résultats d'exercice
Groupe « Les Exploitations électriques »
(Cote de la Bourse et de la banque, 29 mai 1936)

Compagnie centrale de tramways électriques : Le solde du compte de profits et pertes de l'exercice 1935 est déficitaire de 274.208 francs.

Compagnie des Tramways électriques d'Oran : Solde bénéficiaire de l'exercice 1935, amortissement non déduit, 585.551 francs. Proposition d'un dividende brut de 40 francs aux action non amorties et de 20 francs aux actions de jouissance ainsi que l'amortissement au pair de 115 actions de la Compagnie pour un montant de 46.000 fr.

Énergie électrique du Briançonnais : Le compte de Profits et Pertes se solde pour 1935 par un déficit de 361.695 francs.

Société de Tramways à Vapeur : Perte de l'exercice 1935: 81.423 francs.

LES EXPLOITATIONS ÉLECTRIQUES
(L'Information financière, économique et politique, 18 décembre 1936)

Le dividende a été maintenu 20 fr., et la situation financière reste très aisée malgré l'accroissement du portefeuille-titres.

Le rapport du conseil lu à l'assemblée du 7 décembre signale que l'exercice précédent avait bénéficié du produit de diverses répartitions exceptionnelles qui ne se sont pas reproduites cette année. Par contre, dans les bénéfices du dernier exercice, il a été incorporé le produit de la liquidation de certains comptes qui se rapportaient à des redevances sur travaux terminés. Le bénéfice de l'exercice clos le 31 juillet 1936 ressort à 4.957.828 francs contre 5.305.635 francs pour l'exercice précédent. L'assemblée générale, sur la proposition du conseil, a décidé de prélever sur le solde disponible du compte de profits et pertes une somme de un million et de disposer des 3.500.000 francs dont le compte provisions pour éventualités diverses est créditeur, en vue de les affecter à l'amortissement et à la dépréciation de certains éléments de l'actif.

L'assemblée a décidé en outre de maintenir le dividende à 20 francs brut par action, payable à une date qui sera fixée par le conseil d'administration.

La valeur globale du portefeuille est passée de 57.909 966 francs au 31 juillet 1935. à 63 855.975 francs au 31 juillet 1936, par suite de l'acquisition d'un certain nombre de titres de sociétés d'électricité dans lesquelles les Exploitations électriques sont déjà intéressées.

Le portefeuille comprend actuellement 76 % d'affaires de production et de distribution d'électricité, 15 % d'affaires de tramways rachetées par le pouvoir concédant ou exploitées en régie et 9 % d'autres affaires de tramways et divers.

Les recettes brutes d'exploitation des sociétés, affiliées se sont élevées à 55 millions 963.484 francs en 1935 contre 55 millions 904.054 francs en 1934.

Nous avons déjà donné connaissance des résultats de l'Est Électrique, Société électrique du Nord-Ouest, Forces motrices des Pyrénées-centrales, Énergie électrique du Rouergue, Énergie électrique de la Sorgue et du Tarn, Électricité d'Alep, Énergie électrique de Syrie et Hydrofina dans lesquelles la société a des intérêts.

Parmi les autres filiales d'électricité, l'Énergie électrique du Briançonnais a fourni moins de courant à la Société de Péchiney et a fini son exercice avec une légère perte. La Société d'électricité de Dunkerque a maintenu ses ventes et son dividende. Les ventes des Centrales électriques des Flandres et du Brabant ont continué leur progression à 281 millions 779.000 kW en augmentation de 40 millions de kWh. La Société minière et électrique des Landes a pu accroître ses produits bruts malgré une certaine régression des ventes d'énergie et. le solde disponible a été affecté aux amortissements et dépréciation»

Le» produits d'exploitation des affaires de tramways et les dividendes se sont en général maintenus. Les ententes passées pour faire cesser la concurrence sont actuellement en cours d'exécution.

L'assemblée a approuvé toutes les résolutions qui lui étaient proposées et réélu administrateurs MM. Bussy, Cambefort, Maroger, May, Poirier et Urban.

Exploitations électriques
(*Le Journal des finances*, 25 décembre 1936)

Les EXPLOITATIONS ÉLECTRIQUES sont soutenues à 238 : l'assemblée du 17 décembre a approuvé les comptes au 31 juillet 1936 se soldant par un bénéfice de 4.957.328 fr. et voté comme prévu le maintien du dividende à 20 fr.

(*Le Journal des finances*, 1^{er} octobre 1937)

L'action l'Exploitations électriques cote 275. L'Électricité d'Alep, filiale de la précédente, solde ses comptes par un bénéfice de 3.598.174 fr. contre 2.872.552 fr.

LES EXPLOITATIONS ÉLECTRIQUES
(*Le Temps*, 13 décembre 1937)

Les Exploitations électriques se sont négociées à 252 contre 265. Les résultats de l'exercice qui s'est terminé le 31 juillet dernier se traduisent par un bénéfice de 2.921.463 francs contre 4.957.829 francs pour l'exercice précédent. La diminution provient surtout d'un amortissement sur titres en portefeuille. Le conseil proposera de ramener à 6 % le dividende qui avait été de 8 % pour l'exercice précédent.

Annuaire industriel, 1938 :

EXPLOITATIONS ÉLECTRIQUES (Les), 156, r. de l'Université, Paris, 7^e. T. Invalides 26-50 et 26-55. Ad. t. Lesexel-Paris-27. Soc. an. cap. 45.000.000 fr. Cons. d'adm. : Prés. : M. [Adrien] Bussy ; Vice-Prés. : MM. [Hy.] Damour [*Gaz de Paris*] et Urban. Adm. : MM. Cambefort, [Étienne] Caudrelier [dir. adj. BPPB], [Charles] Francken, [Alfred] Gay [> *Énergie élec. Rouergue, Parisienne air comprimé...*], Guillon, [Gaston] Ithier [> *Énergie élec. Rouergue + Sorgue et Tarn*], [Victor] Lagasse de Loch [*Belg.*], Liénart, [C.] Louis [>

Tramways et électricité de Damas] , Maréchal, [Jean] Maroger, [Maurice] Passelecq, [Alexandre] Palante [> Énergie élec. Tarn+Rouergue].

Construction et exploitation de tramways et d'usines électriques. (29-44644).

LES EXPLOITATIONS ÉLECTRIQUES

(*Le Temps*, 2 décembre 1938)

Les résultats de l'exercice qui s'est terminé le 31 juillet dernier se traduira par un bénéfice de 2.368.421 francs contre 2.921.162 francs pour l'exercice 1936-1937.

Le conseil proposera de ramener à 5 % le dividende, qui avait été de 6 % pour l'exercice précédent.

NÉCROLOGIE

Adrien BUSSY

(*Le Figaro*, 28 novembre 1941)

Nous apprenons la mort de M. Adrien BUSSY, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur des Arts et Manufactures, décédé à Écully (Rhône), le 22 novembre 1941 muni des Sacrements de l'Église.

LES EXPLOITATIONS ÉLECTRIQUES

(*Le Journal*, 21 décembre 1941)

L'assemblée du 18 décembre a approuvé les comptes de l'exercice 1940-41, faisant ressortir un bénéfice de 3.152.473 fr. contre 2.435.113 fr. précédemment. Le dividende a été fixé à 15 fr. par action, payable à partir du 1^{er} février prochain.

LES EXPLOITATIONS ÉLECTRIQUES

(*Le Journal*, 28 décembre 1942)

Réunis en assemblée ordinaire le 17 décembre, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1941-1942 fanant ressortir un bénéfice net de 3.448.237 fr. contre 3.152.473 francs précédemment. Le dividende a été maintenu à 15 francs par action et est payable depuis aujourd'hui.

LES EXPLOITATIONS ÉLECTRIQUES

(*Le Journal*, 26 avril 1943)

Une assemblée extraordinaire tenue le 20 avril a autorisé le conseil à augmenter le capital, sur sa seule décision, d'une somme maximum de 45 millions de francs, en vue de le porter, en une ou plusieurs fois, à 90 millions de francs, par la création de 180.000 actions nouvelles de 250 francs.

Les Exploitations électriques et industrielles
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 décembre 1953)

L'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 22 décembre 1953, après avoir entendu un exposé tant sur la poursuite au cours de l'exercice du programme d'activité industrielle par compensation de créances aux augmentations de capital de deux filiales industrielles que sur l'accroissement du parc d'autobus et de trolleybus donnés par la société en location à ses filiales transports en commun, dont les efforts de modernisation portant désormais leurs fruits :

— A approuvé les comptes de l'exercice 1952-1953, lesquels se soldent sans bénéfice ni perte, après 49 millions de francs d'amortissements et 40 millions de francs de dotation à une provision antérieurement créée;

— Et a pris acte de l'acceptation par la société des fonctions de liquidateur de la Société Énergie électrique de Syrie, laquelle société en liquidation a mis en distribution, avant la clôture de l'exercice de la Société Les Exploitations Electriques et Industrielles, la presque totalité de ses titres Électricité d'Alep en portefeuille.

Jacques Levy-Rueff, président (1954-1972)

LÉVY-RUEFF (Jacques, Marcel), ingénieur, industriel. Né le 21 janv. 1907 à Nancy (M.-et-M.). Fils de Paul Lévy, industriel, et de Mme, née Alice Rueff. Mar. le 7 juin 1933 à Mlle Lise Béatrix Thalmann [fille du banquier Richard Thalmann]. Études : Lycée Henri-Poincaré à Nancy. Dipl. : ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur du génie maritime. Carr. : ingénieur, puis ingénieur général (1927-1951) du génie maritime, cadre de réserve (1951), [président-directeur général \(1954-1972\)](#), [puis administrateur de la société Les Exploitations électriques et industrielles](#), administrateur (1962), président-directeur (1969-1974), puis à nouveau administrateur de la Société lyonnaise de placement et d'investissement (Solpi), de la Compagnie internationale de placements et de capitalisation (Cipep), de Logabax, d'Électrobel, administrateur (ancien président) de la Compagnie continentale d'entreprises électriques. Adr. : prof., 154, rue de l'Université, 75007 Paris ; privée, 188, av. Victor-Hugo, 75116 Paris (*Who's who*, 1979).

EXPLOITATIONS ÉLECTRIQUES ET INDUSTRIELLES [Desfossés 1956/542]

S.A., 1911.
154-156, rue de l'Université, Paris.
Levy-Rueff (Jacques)(1907. X-génie Mme. Ép. L.B. Thalmann)[/x], 542 (pdg Exploit. élec. et indus.), 1265 (SADIR-Carpentier), 1343 (Cie gén. ind. France+étr.).
Beaupère (Louis)(1901, frère de Paul-Louis)(ép. Biosse-Duplan)[Sté Générale], 199 (UIC), 514 (SNI), 542 (Exploit. élec. et indus.), 1721 (Cie générale des colonies), 1722 (Cie générale du Maroc).
Dothée (A.)[⁰/₀₀], 542 (Exploit. élec. et indus.).
Ithier (Gaston)[⁰/₀], 417 (Tramw. Buenos Aires), 542 (Exploit. élec. et indus), 1318 (v.-pdt Élec. Alep).
Palante (Alexandre)[Belge][anc. adm. Tramways électriques d'Oran, Tramways et électricité de Damas, Soc. bretonne d'électricité, Énergie électrique du Rouergue, Énergie électrique du Tarn], 406 (Omnibus + tramw. Lyon), 542 (Exploit. élec. et indus)[en fut l'adg], 1318 (ph Élec. Alep).
Perdreau (Henri)[^x/₀₀](ing. E.C.P.)(anc. adm. des Tramways électriques d'Oran], 400 (adg Tramw. élec. Angers), 406 (Omnibus et tramw. Lyon), 542 (Exploit. élec. et indus.), 1318 ([Élec. d'Alep](#)).
Pons (Émile)(ép. Cécile de Tarlé. Adr. : Mazamet)[^x/₀₀], 542 (Exploit. élec. et indus.).
[Spindler \(J.\)](#)[⁰/₀], 314 (Électrorail), [316](#) (Cté permanent et conseil Sofina), 542 (Exploit. élec.+ indus.), 1343 (Cie gén. indus. France+étr.).
Schultz (Roger)[Éc. centrale Paris](Paribas), 542 (Exploit. élec. et indus.), 1212 (SUDENER), 1229 (Radio-Maritime).
[Thys \(A.\)](#)[/₀][le Cel Thys était un repr. musclé de Léopold II en Afr.], 542 (Exploit. élec.+ indus.).

Participations : Tramways électriques de Besançon, Brest, Caen, Cherbourg, Dijon, Lorient, [Oran](#), Tours, Cie centrale de tramways électriques, Cie des omnibus et tramways de Lyon, [Électricité d'Alep](#), [Cie générale industrielle pour la France et l'étranger](#) [future Cegepar (Paribas)], Ateliers Bariquand & Marre, CENAC (Centrale Assurances Courtage), Brevets Logabax, Commerciale Logabax, Cinéma et télévision, [Cie minière du Djebel Gustar](#) [[154](#), [rue de l'Université](#)]

Sociétés en liquidation : Tramways de Nîmes, de Saint-Étienne, [Énergie Électrique de Syrie](#).

CAPITAL SOCIAL : 434 millions divisé en 140.000 actions de 3.100 fr. À l'origine, 10 millions, porté à 25 millions de 1911 à 1924 ; à 45 millions en juin 1927, et à 60 millions en 1943, par l'émission à 300 fr. de 60.000 actions nouvelles (1 nouvelle pour 3 anc.). Fixé en 1946 à 59.998.200 fr. pour règlement de l'impôt de solidarité nationale. Porté en 1947 à 89.997.300 fr. par l'émission à 270 fr. de 126.312 actions nouvelles de 237 fr. 50 (une nouvelle pour 2 anciennes), puis à 108.162.500 fr. (actionnaires empêchés). Regroupement en titres de 3.100 fr. Porté en 1952 à 434 millions par émission au pair de 105.000 actions nouvelles de 3.100 fr. (3 pour 1).

OBLIGATIONS : 3.000 de 5.000 fr. 4 % émises en 1944. Amort. en 30 ans à partir du 15 mars 1944. T. ou R., sauf R.A. toute époque. Coupons : 15 septembre.

10.000 de 5.000 fr. 4 1/2 émises en 1947. Amort. par T. ou R. 1948-1977, sauf R.A. toute époque. Coupons : 15 mars.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale ; 5 % au capital actions ; sur le surplus ; 10 % au conseil d'administration ; sur le solde, prélèvements facultatifs pour réserves, amortissements du capital ou report à nouveau ou distribution aux actionnaires.

LIQUIDATION : Après remboursement du capital, reliquat : 10 % au conseil, 90 % aux actions.

SERVICE FINANCIER : Siège, Société Générale, Banque de Paris, Lyonnaise de Dépôts, MM. St-Olive, Cambefort, E.-M. Cottet.

TRANSFERTS : Société Générale.

COUPONS NETS AU PORTEUR : n° 43 et 1 : droit de souscription.

	Amort.	Prov.	Bénéf. net	Réserves	Divid. +tant.	Divid. brut par act
	(En 1.000 francs)					(En francs)
1945-46	112	—	6.516	326	4.606	17
1946-47	3.443	—	4.716	236	4.443	17
1947-48	949	24.773	7.919	396	7.346	17
1948-49	18.382	2.759	8.435	422	7.996	17
1949-50	13.167	—	10.033	502	9.531	20
1950-51	21.139	13.485	11.485	11.435	—	—
1951-52	41.778	54.126	—	—	—	—
1952-53	48.797	40.210	—	—	—	—
1953-54	43.219	35.260	—	—	—	—

BILANS (En 1.000 francs)

	31/7/1950	31/7/1951	30/9/1952	30/9/1953	30/9/1954
ACTIF					
Immobilisations (nettes)	28.464	62.879	66.280	65.211	64.709
Autres valeurs immobilisées	192.530	704.550	730.106	715.930	675.226
Réalizable					
Débiteurs	106.718	74.589	183.526	194.815	186.626
Disponibilité	<u>43.808</u>	<u>6.752</u>	<u>22.789</u>	<u>26.406</u>	<u>8.656</u>
PASSIF					
	366.520	848.270	1.002.401	1.002.862	935.217
Capital	108.063	108.063	434.000	434.000	434.000
Réserves	15.009	15.530	10.973	75.756	67.332

Fonds de renouvellement et provisions	57.547	82.255	145.282	57.192	57.185
Dettes à long terme	59.805	479.652	173.807	286.591	199.528
Dettes à court terme	116.063	162.770	237.339	198.823	177.162
Bénéfices	10.033	—	—	—	—
	<u>366.520</u>	<u>848.270</u>	<u>1.002.401</u>	<u>1.002.362</u>	<u>935.217</u>

1978 : absorption Lyotrans, Travaux et transports, Cie des transp. de la communauté urbaine de Brest.

Suite :

Compagnie financière des exploitations électriques industrielles (Cofixel)